

N° 6440²

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2012-2013

PROJET DE LOI

portant règlement du compte général de l'exercice 2011

* * *

RAPPORT GENERAL DE LA COUR DES COMPTES

(27.9.2012)

TABLE DES MATIERES

	<i>page</i>
Introduction	2
I. Les constatations et recommandations de la Cour des comptes	2
1 Considérations générales	2
1.1 Economie luxembourgeoise en 2011	2
1.1.1 Evolution du PIB	2
1.1.2 Evolution de l'inflation	2
1.1.3 Marché de l'emploi	2
1.2 La balance du compte général de l'Etat de l'exercice 2011	3
1.3 La situation globale de l'exécution du budget 2011	6
1.4 Les comptes de l'administration centrale (version SEC 95)	14
1.5 Les fonds spéciaux	15
1.5.1 La situation financière des fonds spéciaux de l'Etat	16
1.5.1.1 L'évolution des recettes des fonds spéciaux de l'Etat	17
1.5.1.2 L'évolution des dépenses des fonds spéciaux de l'Etat	19
1.5.2 Les fonds spéciaux de l'Etat au niveau du logiciel SAP	20
1.6 L'exécution du budget des dépenses	20
1.6.1 Les transferts de crédits	20
1.6.2 Les crédits non limitatifs	28
2 Contrôle intensifié de la Cour	29
2.1 Rémunérations des agents de l'Etat	29
2.1.1 Présentation du contrôle de la Cour	29
2.1.2 Résultats du contrôle	30
2.1.2.1 Fonctionnaires	30
2.1.2.2 Employés	30
2.1.2.3 Ouvriers	30
2.1.2.4 Etudiants	31
2.1.2.5 Fonctionnaires, employés, ouvriers et étudiants	31

ANNEXE	33
II. Les réponses du Gouvernement	60
Prise de position du ministère d'Etat	60
Prise de position du ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	60

*

INTRODUCTION

Suivant l'article 5 (1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes, la Cour „établit chaque année un rapport général sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat de l'exercice précédent. Ce rapport peut également porter sur des constatations et recommandations relatives à des exercices budgétaires antérieurs. Il est transmis à la Chambre des députés, accompagné des observations du Gouvernement ou de tout autre organisme concerné.“

Dans ses rapports généraux sur les projets de loi portant règlement du compte général de l'Etat des exercices 2008 à 2010, la Cour avait rendu attentif au fait que les informations fournies au compte général de l'Etat étaient très sommaires et se composaient, d'une part, d'un projet de loi succinct et, d'autre part, d'un fichier électronique indiquant la consommation budgétaire de l'exercice par article budgétaire.

Lors du dépôt du projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat de l'exercice 2011, le Ministre des Finances a publié deux documents supplémentaires, à savoir:

- une annexe – à l'instar du volume II qui accompagne le projet de budget de l'Etat – renseignant sur l'évolution des recettes et des dépenses des fonds spéciaux de l'Etat au cours de l'année visée et ce pour chaque projet financé par le biais de ces fonds;
- un document présentant les comptes de l'administration publique incluant les comptes de l'administration centrale d'après les règles du SEC 95.

*

I. LES CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA COUR DES COMPTES

1 Considérations générales

1.1 Economie luxembourgeoise en 2011

1.1.1 Evolution du PIB

Pour l'établissement du budget des recettes et dépenses de l'Etat pour 2011, le Gouvernement avait retenu une hypothèse de croissance annuelle de 3,0% du PIB. La progression effective du PIB sur l'ensemble de l'année 2011 se chiffrant à 1,6% a donc été moins importante qu'initialement prévue. Ce recul du PIB intervient dans un contexte de revirement conjoncturel engagé depuis le début de 2011, qui s'est d'abord concrétisé par une phase de ralentissement puis, en fin d'année, par une dynamique de baisse, tel que décrit par le Statec dans sa note de conjoncture n° 2-12 de mai 2012.

1.1.2 Evolution de l'inflation

Le budget des recettes et dépenses de l'Etat de l'exercice 2011 a été établi par le Gouvernement en tablant sur une inflation de 1,9%. Or, le Statec constate une progression importante de 3,4% en 2011 par rapport au taux de 2,3% en 2010 et 0,4% en 2009. Il convient de noter que cette hausse des prix est principalement due aux produits du secteur de l'énergie. Hormis les prix pétroliers (croissance de 16,8% en 2011), l'inflation sous-jacente a été moins prononcée (2,3%) et ceci notamment en raison d'une faible progression des salaires.

1.1.3 Marché de l'emploi

L'emploi intérieur a connu une progression soutenue de 3,0% en 2011, contre 1,7% l'année précédente. En 2011, l'emploi frontalier a progressé de 3,0%, après une hausse de 1,7% en 2010, alors que

la croissance de l'emploi salarié résident est passée de 1,8% à 3,0% sur la même période. Par contre, une baisse de l'emploi à temps partiel, tant du côté des résidents que du côté des frontaliers, est à relever et ainsi la part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total s'est réduite à 14,4% en 2011 après avoir atteint un niveau record de 15,0% en 2010.

Au courant de l'année 2011, quelque 9.000 emplois ont été créés en net, contre 5.900 en 2010. Ces créations d'emplois concernent principalement les services (84%) et accessoirement l'industrie (7%) et la construction (7%). Au niveau des services, c'est la branche „Commerce, Horeca, Transport et Communication“ qui a créé le plus d'emplois (31%). Elle est suivie des activités non marchandes (24%), telles que notamment les emplois dans l'action sociale, et en troisième position se retrouvent les services aux entreprises (24%).

Cependant, la crise a eu un impact au niveau du marché du travail avec un taux de chômage se situant à 5,7%, équivalant à environ 13.500 demandeurs d'emploi selon l'ADEM (données corrigées des variations saisonnières). Le taux de chômage au sens „large“ (incorporant les bénéficiaires d'une mesure d'emploi) s'est établi à quelque 17.700 personnes ou bien 7,4% en 2011, donc il est constant par rapport à 2010 (7,4%). Néanmoins, l'année 2011 s'est caractérisée par une forte baisse du chômage au début d'année (minimum de 12.344 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM en juin 2011) suivi d'une hausse considérable en fin d'année (maximum de 15.025 personnes en décembre 2011).

1.2 La balance du compte général de l'Etat de l'exercice 2011

Le compte général de l'Etat de l'exercice 2011 se solde par un résultat négatif qui se présente comme suit:

A. Recettes et dépenses courantes et en capital

I.	Recettes	10.367.345.960,60
II.	Dépenses	10.728.564.441,81
III.	Excédent de recettes	361.218.481,21
IV.	Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital	-683.211.504,96

L'excédent de dépenses du compte général de 2011 de 361.218.481,21 euros est porté au débit du compte „réserve budgétaire“ dont le solde négatif s'établit dès lors à -683.211.504,96 euros.

B. Recettes et dépenses pour ordre

I.	Recettes pour ordre	5.088.613.041,32
II.	Dépenses pour ordre	5.089.289.270,23
III.	Excédent de dépenses pour ordre	676.228,91
IV.	Report du solde des recettes et dépenses pour ordre	23.463.425,56

C. Recettes et dépenses des fonds déposés à la Trésorerie de l'Etat

I.	Recettes	3.386.647.024,91
II.	Dépenses	3.425.527.425,01
III.	Excédent de dépenses	38.880.400,10
IV.	Report du solde des recettes et dépenses	2.823.893.511,19

Les recettes courantes et en capital encaissées pour compte de l'Etat ont été de 10.367.345.960,60 euros. Le montant des recettes qui relèvent des administrations fiscales se chiffre à 9.950.555.632,93 euros. A ces recettes s'ajoutent des recettes à hauteur de 416.790.327,67 euros, dont le recouvrement est du ressort de la Trésorerie de l'Etat.

Le tableau ci-après donne pour l'exercice 2011 la répartition des recettes courantes et en capital telles qu'elles ont été effectuées par les administrations fiscales et par la Trésorerie de l'Etat.

Tableau 1: Recettes effectives pendant l'année 2011

		<i>Recettes courantes</i>	<i>Recettes en capital</i>	<i>Total</i>
(A)	Recettes effectuées par les administrations fiscales			
	• Administration des Contributions directes	5.468.452.338,75		5.468.452.338,75
	• Administration de l'Enregistrement et des Domaines	3.151.919.776,16	53.354.331,48	3.205.274.107,64
	• Administration des Douanes et Accises	1.276.829.186,54		1.276.829.186,54
(B)	Recettes effectuées par la Trésorerie de l'Etat	369.196.515,90	47.593.811,77	416.790.327,67
	Total des recettes budgétaires	10.266.397.817,35	100.948.143,25	10.367.345.960,60

Source chiffres: compte général 2011; tableau: Cour des comptes

Le détail, par ministère, des paiements effectifs des dépenses courantes et en capital telles que liquidées et ordonnancées au titre de l'exercice 2011 est le suivant:

Tableau 2: Dépenses courantes et en capital liquidées en 2011

<i>Ministère</i>	<i>Dépenses courantes</i>	<i>Dépenses en capital</i>	<i>Total des dépenses effectuées</i>
Ministère d'Etat	123.868.061,33	1.604.944,24	125.473.005,57
Ministère des Affaires étrangères	391.343.252,93	44.079.990,08	435.423.243,01
Ministère de la Culture	99.340.387,06	10.913.413,32	110.253.800,38
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	330.506.455,05	557.564,32	331.064.019,37
Ministère des Finances	317.564.665,30	200.519.320,34	518.083.985,64
Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur	39.314.712,45	66.104.839,99	105.419.552,44
Ministère des Classes moyennes et du Tourisme	14.656.736,17	15.617.685,67	30.274.421,84
Ministère de la Justice	122.566.471,39	717.187,01	123.283.658,40
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	618.624.989,69	8.884.563,35	627.509.553,04
Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région	678.744.676,91	81.939.214,17	760.683.891,08
Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle	1.204.167.278,16	39.226.713,69	1.243.393.991,85
Ministère de la Famille et de l'Intégration	1.711.737.336,31	66.867.655,42	1.778.604.991,73
Ministère de la Santé	85.385.905,52	41.216.914,40	126.602.819,92
Ministère du Logement	46.190.406,57	75.761.907,45	121.952.314,02
Ministère du Travail et de l'Emploi	438.991.337,69	245.824,08	439.237.161,77
Ministère de la Sécurité sociale	2.280.798.288,06	252.581,07	2.281.050.869,13
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	64.579.133,87	98.725.108,99	163.304.242,86
Ministère du Développement durable et des Infrastructures	913.938.205,74	482.196.086,39	1.396.134.292,13
Ministère de l'Egalité des Chances	10.810.388,73	4.238,90	10.814.627,63
Total des dépenses budgétaires	9.493.128.688,93	1.235.435.752,88	10.728.564.441,81

Source chiffres: compte général 2011; tableau: Cour des comptes

L'exercice 2011 dégage un excédent des dépenses courantes et en capital de 361.218.481,21 euros. En imputant ce résultat au solde cumulé des exercices clos antérieurs, le report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital, suivant compte général, repris au bilan financier de l'Etat à présenter par la Trésorerie de l'Etat, s'établit à -683.211.504,96 euros.

Le budget pour ordre tient compte, d'une part, des recettes encaissées par l'Etat pour le compte de tiers et, d'autre part, au niveau des dépenses, des montants alloués aux tiers destinataires. En d'autres termes, le budget pour ordre concerne des fonds qui ne font que transiter par la Trésorerie de l'Etat. Il s'agit donc d'opérations financières qui devraient être budgétairement neutres pour l'Etat.

En raison de l'article 78(3) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, les dépenses pour ordre ne peuvent en principe pas dépasser le montant des recettes correspondantes à la fin de l'exercice.

En ce qui concerne le compte général de l'Etat de l'exercice 2011, il est à constater que le budget des recettes et des dépenses pour ordre est en déséquilibre et affiche un excédent de dépenses de 676.228,91 euros.

La différence entre recettes et dépenses pour ordre trouve son origine dans un déséquilibre entre recettes et dépenses des articles suivants:

Tableau 3: Déséquilibre entre recettes et dépenses pour ordre

<i>Article budgétaire</i>	<i>Recettes pour ordre</i>	<i>Dépenses pour ordre</i>	<i>Différence</i>	<i>Solde cumulé 1988-2011</i>
6	310.871,56	327.522,63	-16.651,07	-541.604,32
7	34.840.354,53	35.395.816,93	-555.462,40	137.503,51
18	5.755.231,83	5.123.940,90	631.290,93	10.555.502,02
19	5.329.450,80	6.087.412,45	-757.961,65	4.193.772,00
20	14.393.445,53	14.378.776,28	14.669,25	6.609.762,20
30	289.226,10	279.866,65	9.359,45	88.908,30
33	126.528,00	128.889,75	-2.361,75	-128.889,75
34	4.707,12	4.794,99	-87,87	-4.794,99
35	16.959.733,55	16.317.049,26	642.684,29	-4.533.114,58
37	23.815.591,27	23.761.697,65	53.893,62	53.893,62
43	0,00	6.074,76	-6.074,76	-41.074,76
44	5.177.008,86	6.090.116,35	-913.107,49	5.889.381,97
48	0,00	0,00	0,00	203.969,21
51	2.400.000,00	3.445.721,88	-1.045.721,88	-1.045.721,88
52	414.282,33	269.358,13	144.924,20	416.815,07
53	420.482,98	539.990,83	-119.507,85	-63.412,22
56	0,00	0,00	0,00	43.841,18
57	0,00	0,00	0,00	139.756,57
58	0,00	0,00	0,00	5.588,85
61	133.862,29	117.182,94	16.679,35	12.083,30
66	16.728,61	172.731,11	-156.002,50	-259.203,83
68	0,00	0,00	0,00	106.311,02
70	20.000,00	18.765,85	1.234,15	4.047,48
72	85.946,00	0,00	85.946,00	85.946,00
73	70.350,00	67.123,62	3.226,38	49.070,99
76	0,00	0,00	0,00	20.246,57
77	267.001,77	99.199,08	167.802,69	339.842,03
81	1.125.000,00	0,00	1.125.000,00	1.125.000,00
Total	111.955.803,13	112.632.032,04	-676.228,91	23.463.425,56

Source chiffres: comptes généraux; tableau: Cour des comptes

Au vu du solde cumulé au montant de 23.463.425,56 euros des exercices 1988 à 2011, il convient de relever que les reports des soldes en fin d'exercice ne sont pas tous opérés, alors que l'article 78(2) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat prévoit la possibilité d'effectuer de tels reports.

La Cour a pris note des observations du ministère des Finances concernant les difficultés techniques à opérer les reports d'excédents de recettes. Elle réitère cependant sa constatation qu'à défaut de reports opérés à la clôture de l'exercice pour établir un équilibre entre recettes et dépenses pour ordre, il coule de source que la régularisation des soldes doit être effectuée au cours d'un exercice ultérieur. Cette procédure n'est pas prévue dans les dispositions de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat.

1.3 La situation globale de l'exécution du budget 2011

Le budget voté de l'exercice 2011, tel qu'il fut arrêté par la loi du 17 décembre 2010, a été modifié par la loi du 16 décembre 2011 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2012. Par rapport au budget de l'Etat de l'exercice 2011, les variations des recettes et des dépenses enregistrées au compte général de l'Etat de l'exercice 2011 peuvent être résumées comme suit:

Tableau 4: Budget et compte 2011

	Budget définitif 2011	Compte général 2011	Variation	
			en valeur	en %
Recettes				
– courantes	9.547.234.905,00	10.266.397.817,35	719.162.912,35	7,53
– en capital	78.939.575,00	100.948.143,25	22.008.568,25	27,88
Total recettes (1)	9.626.174.480,00	10.367.345.960,60	741.171.480,60	7,70
Dépenses				
– courantes	9.402.446.168,00	9.493.128.688,93	90.682.520,93	0,96
– en capital	932.789.939,00	1.235.435.752,88	302.645.813,88	32,45
Total dépenses (2)	10.335.236.107,00	10.728.564.441,81	393.328.334,81	3,81
Excédent de recettes (1) – (2)	-709.061.627,00	-361.218.481,21	347.843.145,79	

Source chiffres: budget de l'Etat 2011, compte général 2011; tableau: Cour des comptes

Le compte général de l'exercice 2011 est clôturé avec un excédent de dépenses de 361,2 millions d'euros, alors que le budget définitif a renseigné sur un déficit de 709,1 millions d'euros.

Au niveau des recettes courantes, la plus-value de 7,53% réalisée par rapport aux prévisions de recettes se dégage des variations suivantes:

Tableau 5: Plus-value des recettes courantes

Impôts directs	415.336.330,36
Impôts indirects	2.152.878,60
Recettes d'exploitation, taxes et redevances	-10.715,57
Recettes de participations ou d'avances de l'Etat	216.546,21
Remboursements de dépenses	-146.692,85
Douanes et accises	41.954.186,54
Impôts, droits et taxes	90.474.041,40
Recettes domaniales	9.126.963,20
Recettes d'exploitation et autres	-1.115.999,31
Remboursements	538.270,87

Recettes versées par les communes et syndicats de communes	-297.771,91
Recettes versées par les établissements de sécurité sociale	25.180.423,65
Recettes et bénéfices versés par les établissements publics	-10.484.339,40
Recettes et remboursements versés par le secteur des sociétés et quasi-sociétés financières et non financières	1.403.975,96
Recettes versées par les comptaibles extraordinaires	10.264.258,55
Participations de l'Etat dans des sociétés de droit privé	146.934.015,16
Recettes versées par les institutions de l'Union européenne et par d'autres organismes internationaux	221.702,94
Recettes d'exploitation	-16.964.880,73
Autres recettes courantes effectuées par la Trésorerie de l'Etat	4.379.718,68
Total	719.162.912,35

Source chiffres: compte général 2011; tableau: Cour des comptes

D'après le ministère des Finances, „l'exécution budgétaire est influencée par le contexte macro-économique dans lequel elle s'insère. Il est dès lors utile de rappeler les principales hypothèses macro-économiques sous-jacentes au budget pour l'exercice 2011 et de les comparer aux évolutions observées „ex post“ telles que présentées dans la Note de conjoncture n° 1-12 de mai 2012. Cette analyse montre qu'en 2011, la croissance économique réelle fut moins élevée qu'anticipée au moment de l'approbation du budget pour l'exercice 2011. En effet, le budget était basé sur une croissance économique réelle de 3,0% alors que selon la Note de conjoncture n° 1-12, la croissance économique réelle en 2011 s'est chiffrée à 1,6%. Or, pour bien cerner l'évolution des agrégats budgétaires – recettes et dépenses – il est important d'également prendre en compte la dynamique des prix. Ainsi, en 2011 l'inflation des prix à la consommation s'est chiffrée à 3,4% alors que le budget était basé sur une prévision d'inflation de 1,9%. Par conséquent, le PIB nominal a augmenté de 6,3% en 2011 au lieu d'une hypothèse de croissance de 4,95% prévue dans le budget. Par ailleurs, l'emploi intérieur a augmenté de 2,8% tandis que le budget était basé sur une hypothèse de croissance de 1,1%.“ (Projet de loi 6440)

L'évolution des différentes catégories de recettes directes et indirectes est illustrée par la Cour dans les tableaux et graphiques suivants. Pour ce qui est de son analyse de l'évolution des recettes directes et indirectes, la Cour renvoie à ses avis concernant les projets de budget de l'Etat 2011 et 2012.

Tableau 6: Variation des principaux impôts directs par rapport à l'exercice précédent

(en mio d'euros)

	2010	2011	Variation 2011/2010	
			en mio d'euros	en %
Impôt sur le revenu des collectivités	1.459,5	1.573,8	114,3	7,8%
Impôt retenu sur les traitements et salaires	2.114,5	2.314,2	199,7	9,4%
Impôt fixé par voie d'assiette	526,6	577,4	50,8	9,7%
Impôt sur les revenus de capitaux	287,8	303,9	16,2	5,6%
Impôt concernant les contribuables non résidents	1,0	1,2	0,2	19,3%

Source chiffres: comptes généraux (aux erreurs d'arrondi près); tableau: Cour des comptes

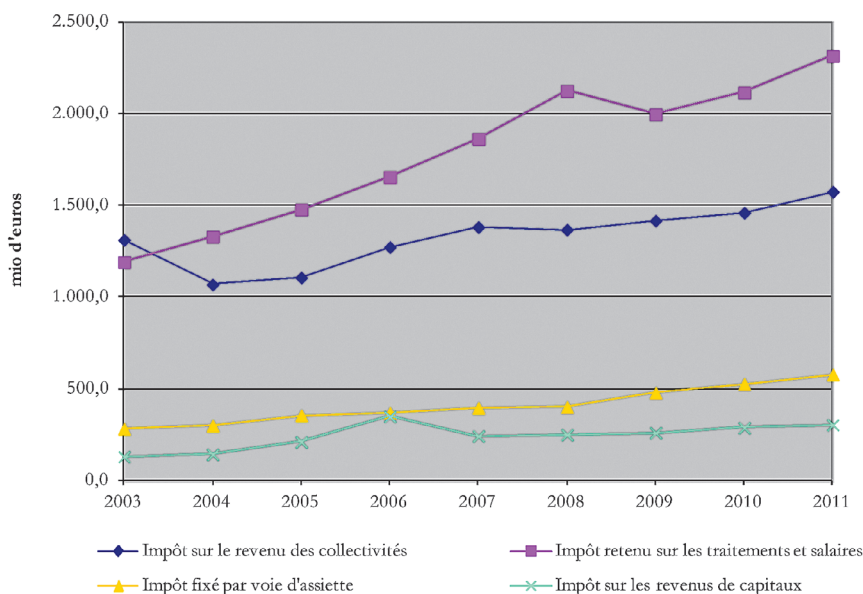
Tableau 7: Evolution des principaux impôts directs

(en mio d'euros)

	Impôt sur le revenu des collectivités	Impôt retenu sur les traitements et salaires	Impôt fixé par voie d'assiette	Impôt sur les revenus de capitaux	Impôt concernant les contribuables non résidents
2003	1.311,1	1.190,5	282,4	130,8	1,3
2004	1.068,6	1.330,0	298,9	142,8	1,4
2005	1.105,7	1.477,3	355,4	210,7	1,5
2006	1.273,0	1.654,2	368,1	348,9	0,6
2007	1.381,7	1.862,1	396,1	243,1	1,2
2008	1.367,8	2.124,2	400,1	250,3	1,0
2009	1.416,8	1.995,7	478,8	260,7	1,0
2010	1.459,5	2.114,5	526,6	287,8	1,0
2011	1.573,8	2.314,2	577,4	303,9	1,2

Source chiffres: comptes généraux (aux erreurs d'arrondi près); tableau: Cour des comptes

Graphique 8: Evolution des principaux impôts directs



Graphique: Cour des comptes

Tableau 9: Variation des principaux impôts indirects par rapport à l'exercice précédent

(en mio d'euros)

	2010	2011	Variation 2011/2010	
			en mio d'euros	en %
Recettes nettes de TVA	2.025,7	2.233,4	207,6	10,3%
Recettes communes de l'UEBL	974,5	977,9	3,4	0,3%
Taxe d'abonnement	595,2	617,9	22,8	3,8%
Droits d'enregistrement	114,9	134,6	19,7	17,1%

Source chiffres: comptes généraux (aux erreurs d'arrondiprès); tableau: Cour des comptes

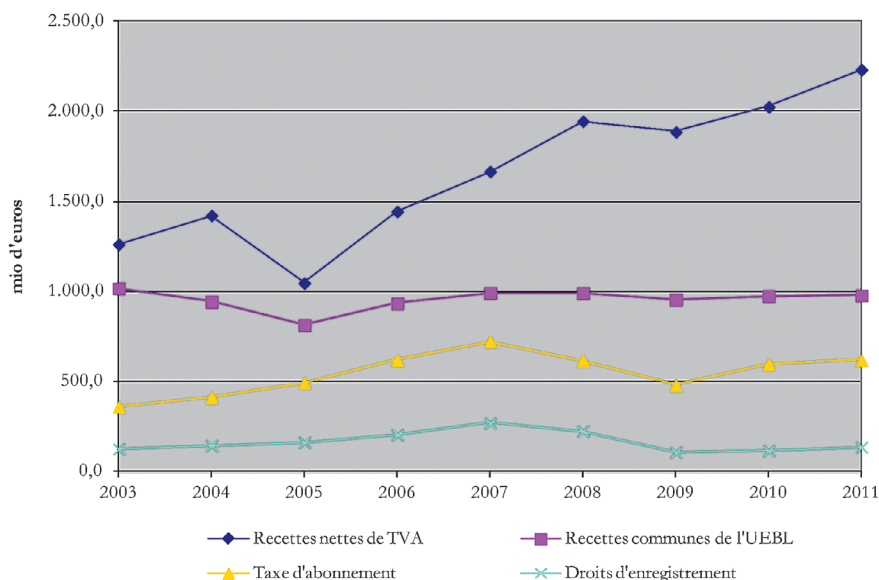
Tableau 10: Evolution des principaux impôts indirects

(en mio d'euros)

	Recettes nettes de TVA	Recettes communes de l'UEBL	Taxe d'abonnement	Droits d'enregistrement
2003	1.262,1	1.016,7	357,8	124,3
2004	1.421,5	942,1	410,6	142,8
2005	1.046,4	812,7	493,5	160,6
2006	1.444,0	932,6	617,6	203,0
2007	1.666,1	992,1	720,8	267,3
2008	1.945,3	990,7	615,6	223,1
2009	1.886,3	953,8	478,7	106,6
2010	2.025,7	974,5	595,2	114,9
2011	2.233,4	977,9	617,9	134,6

Source chiffres: comptes généraux (aux erreurs d'arrondi près); tableau: Cour des comptes

Graphique 11: Evolution des principaux impôts indirects



Graphique: Cour des comptes

Concernant les dépenses courantes et en capital effectives, celles-ci dépassent de 3,81% le total des dépenses projetées pour 2011. Cet écart correspond à 393 millions d'euros. Tel qu'il ressort du tableau 13, ces dépenses supplémentaires proviennent notamment de la majoration relative:

- aux dotations de fonds de réserve (+294.417.738,91 euros);
- aux octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières (+107.798.718,23 euros);
- à l'achat de terrains et bâtiments dans le pays (+50.313.535,76 euros);
- aux subventions d'exploitation (+33.994.589,36 euros);
- aux transferts de revenus aux administrations publiques locales (+15.928.322,75 euros);
- aux transferts de revenus aux ménages (+11.162.930,41 euros);
- aux salaires et charges sociales (+9.493.233,26 euros).

La comparaison des dépenses courantes prévues et réalisées fait ressortir pour 2011 un écart de 90.682.520,93 euros (tableau 4). De fait, ce montant correspond aux dépenses basant sur des autorisations de dépassement de crédits non limitatifs, diminuées du montant des crédits votés qui n'ont pas

été consommés. En 2011, les dépenses en capital connaissent une progression de l'ordre de 32,45% ou de 302.645.813,88 millions d'euros.

Comparées au compte 2010, les dépenses courantes et en capital ont augmenté de 618 millions d'euros, soit 6,11% (tableau 15).

Finalement, la Cour des comptes reproduit ci-après le détail des variations des recettes et des dépenses en comparant, d'une part, le budget 2011 avec le compte 2011 et, d'autre part, le compte 2010 avec le compte 2011 selon la classification économique.

Tableau 12: Recettes budget 2011 et compte 2011

Code	Classes de comptes	Budget 2011	Compte 2011	Différence montant	Différence %
10	Recettes non ventilées	1.963.600,00	11.962.801,61	9.999.201,61	509,23
11	Remboursements de dépenses de personnel	38.184.404,00	23.134.731,24	-15.049.672,76	-39,41
12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	732.775,00	639.151,97	-93.623,03	-12,78
14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	1.920.000,00	2.331.584,03	411.584,03	21,44
16	Vente de biens non durables et de services	73.933.921,00	85.415.621,62	11.481.700,62	15,53
17	Vente de biens militaires durables	200,00	0,00	-200,00	-100,00
26	Intérêts de créances	50.000.000,00	26.248.270,75	-23.751.729,25	-47,50
27	Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques	100,00	0,00	-100,00	-100,00
28	Autres produits du patrimoine	113.059.696,00	249.389.447,51	136.329.751,51	120,58
29	Intérêts imputés en crédit	1.000.000,00	754.764,61	-245.235,39	-24,52
34	Remboursements de transferts de revenus aux ménages	3.500.000,00	0,00	-3.500.000,00	-100,00
36	Impôts indirects et prélèvements	4.212.440.700,00	4.345.660.600,44	133.219.900,44	3,16
37	Impôts directs	5.027.176.292,00	5.442.512.622,36	415.336.330,36	8,26
38	Autres transferts de revenus	30.532.592,00	42.594.031,09	12.061.439,09	39,50
39	Transfert de revenus à l'étranger	7.398.400,00	6.388.472,19	-1.009.927,81	-13,65
42	Part des communes dans les pensions et rentes sociales	255.100,00	29.016.753,58	28.761.653,58	11.274,66
53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	9.200.000,00	6.586.630,95	-2.613.369,05	-28,41
56	Impôts en capital	49.000.100,00	47.873.931,85	-1.126.168,15	-2,30
57	Autres transferts de capitaux des entreprises	25.000,00	21.549,87	-3.450,13	-13,80
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	350.200,00	1.097.442,00	747.242,00	213,38
59	Transferts en capital à l'étranger	3.100.000,00	40.000,00	-3.060.000,00	-98,71
76	Vente de terrains et bâtiments	2.000.000,00	4.014.976,02	2.014.976,02	100,75
77	Vente d'autres biens d'investissement et de biens incorporels	400.000,00	771.431,74	371.431,74	92,86
84	Remboursements de crédits octroyés à l'étranger	100,00	0,00	-100,00	-100,00
86	Remboursements de crédits par et liquidations de participations dans les entreprises et institutions financières	1.000,00	33.730.774,42	33.729.774,42	3.372.977,44
96	Produits des emprunts publics consolidés	300,00	7.160.370,75	7.160.070,75	2.386.690,25
		9.626.174.480,00	10.367.345.960,60	741.171.480,60	7,70

Source chiffres: compte général 2011; tableau: Cour des comptes

Tableau 13: Dépenses budget 2011 et compte 2011

Code	Classes de comptes	Budget 2011	Compte 2011	Différence montant	Différence %
10	Dépenses non ventilées	42.439.074,00	42.439.074,00	0,00	0,00
11	Salaires et charges sociales	1.977.902.493,00	1.987.395.726,26	9.493.233,26	0,48
12	Achat de biens non durables et de services	391.386.336,00	378.073.613,79	-13.312.722,21	-3,40
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	22.866.356,00	22.665.488,88	-200.867,12	-0,88
21	Intérêts de la dette publique	129.000.000,00	129.000.000,00	0,00	0,00
23	Intérêts imputés en débit	400.100,00	625.938,85	225.838,85	56,45
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	10.531.691,00	9.163.489,03	-1.368.201,97	-12,99
31	Subventions d'exploitation	377.150.716,00	411.145.305,36	33.994.589,36	9,01
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	228.554.799,00	226.503.044,84	-2.051.754,16	-0,90
33	Transferts de revenus aux administrations privées	328.013.473,00	316.889.065,59	-11.124.407,41	-3,39
34	Transferts de revenus aux ménages	404.599.876,00	415.762.806,41	11.162.930,41	2,76
35	Transferts de revenus à l'étranger	147.137.510,00	148.246.480,64	1.108.970,64	0,75
36	Impôts indirects et „prélèvements“	100,00	0,00	-100,00	-100,00
37	Impôts directs non ventilés	650.000,00	705.353,00	55.353,00	8,52
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	352.292.921,00	350.937.110,28	-1.355.810,72	-0,38
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	3.434.207.673,00	3.391.262.110,98	-42.945.562,02	-1,25
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	158.046.001,00	173.974.323,75	15.928.322,75	10,08
44	Transferts de revenus à l'enseignement privé	69.103.708,00	68.077.960,55	-1.025.747,45	-1,48
51	Transferts de capitaux aux entreprises	43.893.383,00	28.154.556,08	-15.738.826,92	-35,86
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	4.780.814,00	2.985.803,02	-1.795.010,98	-37,55
53	Transferts de capitaux aux ménages	28.737.500,00	29.836.166,17	1.098.666,17	3,82
54	Transferts de capitaux à l'étranger	17.581.940,00	18.265.573,21	683.633,21	3,89
61	Transferts en capital à l'administration centrale	174.548,00	174.548,00	0,00	0,00
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	68.100.993,00	66.480.935,49	-1.620.057,51	-2,38
64	Transferts de capitaux aux écoles privées	17.000.000,00	11.996.993,98	-5.003.006,02	-29,43
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	20.000.300,00	70.313.835,76	50.313.535,76	251,56
72	Construction de bâtiments	19.620.200,00	10.773.428,42	-8.846.771,58	-45,09
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	82.862.200,00	61.676.244,21	-21.185.955,79	-25,57
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	59.850.761,00	54.526.392,21	-5.324.368,79	-8,90
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	5.310.600,00	113.109.318,23	107.798.718,23	2.029,88
83	Octrois de crédits aux ménages	50.000,00	50.000,00	0,00	0,00
84	Octrois de crédits aux et participations à l'étranger	15.340.400,00	15.286.474,91	-53.925,09	-0,35
91	Remboursement de la dette publique	100,00	0,00	-100,00	-100,00
93	Dotations de fonds de réserve	1.877.649.541,00	2.172.067.279,91	294.417.738,91	15,68
		10.335.236.107,00	10.728.564.441,81	393.328.334,81	3,81

Source chiffres: compte général 2011; tableau: Cour des comptes

Tableau 14: Recettes compte 2010 et compte 2011

Code	Classes de comptes	Compte 2010	Compte 2011	Différence montant	Différence %
10	Recettes non ventilées	24.770.293,35	11.962.801,61	-12.807.491,74	-51,71
11	Remboursements de dépenses de personnel	30.407.702,42	23.134.731,24	-7.272.971,18	-23,92
12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	516.460,02	639.151,97	122.691,95	23,76
14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	2.288.082,75	2.331.584,03	43.501,28	1,90
16	Vente de biens non durables et de services	82.997.750,96	85.415.621,62	2.417.870,66	2,91
17	Vente de biens militaires durables	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Intérêts de créances	50.617.280,78	26.248.270,75	-24.369.010,03	-48,14
27	Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques	0,00	0,00	0,00	0,00
28	Autres produits du patrimoine	225.524.538,77	249.389.447,51	23.864.908,74	10,58
29	Intérêts imputés en crédit	226.455,83	754.764,61	528.308,78	233,29
34	Remboursements de transferts de revenus aux ménages	4.007.672,52	0,00	-4.007.672,52	-100,00
36	Impôts indirects et prélèvements	4.054.515.761,64	4.345.660.600,44	291.144.838,80	7,18
37	Impôts directs	4.836.803.547,36	5.442.512.622,36	605.709.075,00	12,52
38	Autres transferts de revenus	45.476.731,40	42.594.031,09	-2.882.700,31	-6,34
39	Transferts de revenus à l'étranger	6.611.094,26	6.388.472,19	-222.622,07	-3,37
42	Part des communes dans les pensions et rentes sociales	427.867,21	29.016.753,58	28.588.886,37	6.681,72
53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	7.069.600,36	6.586.630,95	-482.969,41	-6,83
56	Impôts en capital	46.075.230,42	47.873.931,85	1.798.701,43	3,90
57	Autres transferts de capitaux des entreprises	65.037,20	21.549,87	-43.487,33	-66,87
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	922.764,00	1.097.442,00	174.678,00	18,93
59	Transferts en capital à l'étranger	3.275.277,67	40.000,00	-3.235.277,67	-98,78
76	Vente de terrains et bâtiments	778.633,59	4.014.976,02	3.236.342,43	415,64
77	Vente d'autres biens d'investissement et de biens incorporels	525.566,38	771.431,74	245.865,36	46,78
84	Remboursements de crédits octroyés à l'étranger	0,00	0,00	0,00	0,00
86	Remboursements de crédits par et liquidations de participations dans les entreprises et institutions financières	30.922,40	33.730.774,42	33.699.852,02	108.982,01
96	Produits des emprunts publics consolidés	1.597.582.477,45	7.160.370,75	-1.590.422.106,7	-99,55
		11.021.516.748,74	10.367.345.960,60	-654.170.788,14	-5,94

Source chiffres: compte général 2011; tableau: Cour des comptes

Tableau 15: Dépenses compte 2010 et compte 2011

Code	Classes de comptes	Compte 2010	Compte 2011	Différence montant	Différence %
10	Dépenses non ventilées	41.819.616,00	42.439.074,00	619.458,00	1,48
11	Salaires et charges sociales	1.892.603.209,24	1.987.395.726,26	94.792.517,02	5,01
12	Achat de biens non durables et de services	376.457.461,74	378.073.613,79	1.616.152,05	0,43
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	23.914.076,54	22.665.488,88	-1.248.587,66	-5,22
21	Intérêts de la dette publique	129.000.000,00	129.000.000,00	0,00	0,00
23	Intérêts imputés en débit	1.352.350,21	625.938,85	-726.411,36	-53,71
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	9.305.685,11	9.163.489,03	-142.196,08	-1,53
31	Subventions d'exploitation	368.917.533,67	411.145.305,36	42.227.771,69	11,45
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	212.932.531,25	226.503.044,84	13.570.513,59	6,37
33	Transferts de revenus aux administrations privées	304.281.108,85	316.889.065,59	12.607.956,74	4,14
34	Transferts de revenus aux ménages	368.758.960,97	415.762.806,41	47.003.845,44	12,75
35	Transferts de revenus à l'étranger	150.118.935,78	148.246.480,64	-1.872.455,14	-1,25
36	Impôts indirects et „prélèvements“	0,00	0,00	0,00	0,00
37	Impôts directs non ventilés	573.931,00	705.353,00	131.422,00	22,90
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	347.207.123,58	350.937.110,28	3.729.986,70	1,07
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	3.369.463.359,84	3.391.262.110,98	21.798.751,14	0,65
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	154.650.239,84	173.974.323,75	19.324.083,91	12,50
44	Transferts de revenus à l'enseignement privé	65.329.113,89	68.077.960,55	2.748.846,66	4,21
51	Transferts de capitaux aux entreprises	65.156.661,07	28.154.556,08	-37.002.104,99	-56,79
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	3.132.043,67	2.985.803,02	-146.240,65	-4,67
53	Transferts de capitaux aux ménages	28.030.182,51	29.836.166,17	1.805.983,66	6,44
54	Transferts de capitaux à l'étranger	17.972.892,33	18.265.573,21	292.680,88	1,63
61	Transferts en capital à l'administration centrale	350.000,00	174.548,00	-175.452,00	-50,13
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	66.948.249,70	66.480.935,49	-467.314,21	-0,70
64	Transferts de capitaux aux écoles privées	8.163.705,05	11.996.993,98	3.833.288,93	46,96
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	69.970.243,22	70.313.835,76	343.592,54	0,49
72	Construction de bâtiments	22.653.215,93	10.773.428,42	-11.879.787,51	-52,44
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	77.308.786,62	61.676.244,21	-15.632.542,41	-20,22
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	59.573.323,62	54.526.392,21	-5.046.931,41	-8,47
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	15.300.081,99	113.109.318,23	97.809.236,24	639,27
83	Octrois de crédits aux ménages	50.000,00	50.000,00	0,00	0,00
84	Octrois de crédits aux et participations à l'étranger	16.433.001,30	15.286.474,91	-1.146.526,39	-6,98
91	Remboursement de la dette publique	133.555.800,00	0,00	-133.555.800,00	-100,00
93	Dotations de fonds de réserve	1.709.435.351,31	2.172.067.279,91	462.631.928,60	27,06
		10.110.718.775,83	10.728.564.441,81	617.845.665,98	6,11

Source chiffres: compte général 2011; tableau: Cour des comptes

1.4 Les comptes de l'administration centrale (version SEC 95)

Dans le cadre du dépôt du projet de loi portant règlement du compte général, un document supplémentaire a été adjoint, présentant les comptes de l'administration centrale d'après les règles et concepts du système européen des comptes (SEC 95) et reprenant pour l'exercice 2011 une comparaison entre les chiffres prévus au budget 2011 et les chiffres figurant au compte général 2011.

Il importe de signaler que le compte général sert en premier lieu à contrôler l'exécution budgétaire en reflétant, article par article, l'exécution du budget de l'Etat voté par la Chambre des députés pour un exercice donné, en recettes et en dépenses.

Par contre, le solde de financement des administrations publiques établi selon les règles et concepts du SEC95, qui est notifié semestriellement à la Commission européenne et sur base duquel le respect du Pacte de Stabilité et de Croissance est évalué, a pour finalité de constater la capacité de financement dégagée ou le besoin de financement éprouvé par le secteur public dans son ensemble, c'est-à-dire l'Etat central, les administrations locales et la sécurité sociale.

La différence entre le solde du compte général et le solde de l'administration centrale établi selon les règles et concepts du SEC95 se vérifie par la prise en compte des dépenses nettes effectives des fonds spéciaux de l'Etat et des établissements publics, ainsi que par des règles d'affectation ou d'imputation différentes pour certaines opérations budgétaires.

Ainsi, le compte général de l'exercice 2011 est clôturé avec un excédent de dépenses de 361,2 millions d'euros, alors que le solde de financement de l'administration centrale établi selon les règles et concepts du SEC95 renseigne un déficit de 992,2 millions d'euros.

Le tableau suivant présente l'ensemble des opérations qui ont été effectuées pour passer des dépenses et des recettes du budget ou du compte général de l'Etat, suivant la législation sur la comptabilité de l'Etat, aux dépenses et aux recettes de l'administration centrale, au sens du système européen des comptes SEC 95. Ce tableau reprend également une comparaison entre les chiffres prévus au budget 2011 et les chiffres du compte général 2011.

Tableau 16: Administration centrale budget 2011 et compte 2011

	<i>Budget définitif 2011 (projet de budget 2011)</i>	<i>Compte général 2011 (estimation)</i>	<i>Variation</i>
A. Dépenses			
1) Dépenses du budget de l'Etat	10.335,2	10.728,6	393,4
Dépenses à retrancher:			
2) Dotations aux institutions de l'Etat	-42,4	-42,4	0,0
3) Dotations aux fonds spéciaux	-2.017,9	-2.313,4	-295,5
4) Dotations aux Services de l'Etat à gestion séparée	-74,1	-74,8	-0,7
5) Dotations aux établissements publics, fondations	-304,1	-300,3	3,8
6) Dépenses pour prises de participations	-6,0	-101,4	-95,4
7) Compensation entre recettes et dépenses budgétaires	-16,2	-42,9	-26,7
8) Autres reclassements	+250,6	+278,8	28,2
9) Dépenses budgétaires ajustées	8.125,1	8.132,2	7,1
Dépenses à ajouter:			
10) Dépenses des institutions de l'Etat	+42,6	+42,5	-0,1
11) Dépenses des fonds spéciaux	+3.983,6	+3.793,5	-190,1
12) Dépenses des Services de l'Etat à gestion séparée	+100,1	+99,0	-1,1
13) Dépenses des établissements publics/fondations	+513,3	+533,3	20,0
14) Autres corrections	+0,4	+78,3	77,9
15) Dépenses de l'Administration centrale selon SEC95	12.765,1	12.678,7	-86,4

	<i>Budget définitif 2011 (projet de budget 2011)</i>	<i>Compte général 2011 (estimation)</i>	<i>Variation</i>
B. Recettes			
16) Recettes du budget de l'Etat	9.626,2	10.367,3	741,1
17) Cession de participations, remboursements de crédits et autres opérations financières	-1,4	-42,7	-41,3
18) Compensation entre recettes et dépenses budgétaires	-16,2	-42,9	-26,7
19) Autres reclassements	+250,6	+269,4	18,8
20) Recettes budgétaires ajustées	9.859,2	10.551,1	691,9
21) Recettes propres des institutions de l'Etat	+0,0	+0,0	0,0
22) Recettes des fonds spéciaux	+1.267,3	+1.249,1	-18,2
23) Recettes propres des Services de l'Etat à gestion séparée	+33,1	+33,6	0,5
24) Recettes propres des établissements publics et fondations	+168,7	+170,7	2,0
25) Autres corrections	+10,3	-318,1	-328,4
26) Recettes de l'Administration centrale selon SEC95	11.338,7	11.686,5	347,8
C. Solde			
27) Solde de l'Administration centrale selon SEC95 (26)-(15)	-1.426,4	-992,2	434,2

Source chiffres: compte général 2011 (aux erreurs d'arrondi près); tableau: Cour des comptes; les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

La Cour constate que le besoin de financement de l'administration centrale de l'exercice 2011 a été inférieur de 434,2 millions d'euros par rapport aux estimations du projet de budget de 2011 (déficit de 1.426,4 millions d'euros; 3,4% du PIB). Ceci s'explique par le fait que les recettes étaient plus importantes que prévues, et ce de l'ordre de 347,8 millions d'euros. De l'autre côté, les dépenses de l'administration centrale sont moins élevées de 86,4 millions d'euros qu'initialement prévues. Ceci s'explique notamment par le fait que le niveau des dépenses réelles des fonds spéciaux est inférieur de 190,1 millions d'euros par rapport aux prévisions.

Finalement, la Cour tient à préciser qu'au 1er avril 2012, le Luxembourg a notifié à la Commission européenne un besoin de financement de 253 millions d'euros pour l'exercice 2011 (0,6% du PIB). Au niveau des sous-secteurs, l'administration centrale a affiché un besoin de financement de 1.043 millions d'euros, tandis que les administrations locales et la sécurité sociale ont dégagé une capacité de financement de 50 millions d'euros et de 740 millions d'euros respectivement. Or, la notification a été établie avant la clôture du compte général. Suite à la clôture du compte général, le solde de financement de l'administration centrale selon le SEC95 a été recalculé et a été arrêté provisoirement à un montant de -992,2 millions d'euros.

1.5 Les fonds spéciaux

Dans le présent chapitre, la Cour passe en revue la situation financière des fonds spéciaux telle qu'elle se présente pour l'exercice 2011.

La Cour a reçu des informations complémentaires concernant les fonds spéciaux, à savoir une annexe (à l'instar du volume II qui accompagne le projet de budget de l'Etat) renseignant sur l'évolution des recettes et des dépenses des fonds spéciaux de l'Etat au cours de l'année visée et ce pour chaque projet financé par le biais de ces fonds.

La Cour tient à signaler que pour le Fonds social culturel et le Fonds d'assainissement en matière de surendettement aucun détail n'a été fourni. De plus, une ventilation détaillée des dépenses par projet fait notamment défaut en ce qui concerne le Fonds pour les monuments historiques, le Fonds d'équipement sportif national et le Fonds pour la protection de l'environnement.

Par ailleurs, une comparaison entre les dépenses effectives et les dépenses projetées a été transmise à la Cour. Or, il appert que les chiffres utilisés pour établir cette comparaison proviennent de trois sources différentes, à savoir du projet de budget 2011 (24 cas), du projet de budget 2012 (4 cas) et d'une dernière source dont la Cour n'a pas pu établir l'origine (2 cas). La Cour constate un manque d'uniformité au niveau des informations fournies.

1.5.1 La situation financière des fonds spéciaux de l'Etat

Le tableau ci-après renseigne sur les recettes et les dépenses effectives des fonds spéciaux de l'Etat au cours de l'exercice 2011. Il en ressort que les dépenses dépassent les recettes de quelque 95,44 millions d'euros.

Tableau 17: Evolution des avoirs des fonds spéciaux

<i>Désignation du Fonds</i>	<i>Avoirs au 1.1.2011</i>	<i>Alimentation budgétaire</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Avoirs au 31.12.2011</i>
Fonds de la coopération au développement	10.720.422	144.465.792	147.487.220	157.176.015	1.031.627
Fonds d'équipement militaire	130.992.945	37.000.000	37.000.000	31.258.169	136.734.776
Fonds pour les monuments historiques	43.842.388	10.000.000	10.037.740	13.088.041	40.792.087
Fonds de crise	21.715.473	0	0	0	21.715.473
Fonds de la dette publique	148.363.375	143.640.000	143.640.000	211.801.270	80.202.105
Fonds de pension	26.505.332	395.255.546	550.172.556	576.677.888	0
Fonds communal de dotation financière	0	397.658.410	680.530.445	680.530.445	0
Fonds de la pêche	268.090	70.649	70.649	157.397	181.343
Fonds cynégétique	716.890	34.561	34.561	0	751.451
Fonds pour la gestion de l'eau	64.209.254	31.876.438	35.590.285	50.417.967	49.381.571
Fonds des eaux frontalières	1.099.963	56.687	56.687	78.833	1.077.817
Fonds d'équipement sportif national	44.531.848	21.500.000	21.500.000	16.421.771	49.610.077
Fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales	111.783.272	60.000.000	60.000.000	93.987.451	77.795.821
Fonds d'assainissement en matière de surendettement	397.755	100	14.336	24.693	387.398
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	37.057.399	8.000.000	8.000.000	14.144.328	30.913.071
Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières	108.966.237	36.000.000	36.000.000	43.814.677	101.151.560
Fonds de la chasse	322	385.797	385.797	380.237	5.882
Fonds pour la protection de l'environnement	66.875.634	8.500.000	8.500.000	20.243.078	55.132.556
Fonds climat et énergie	328.143.145	11.000.000	101.543.061	28.938.100	400.748.106
Fonds pour l'emploi	96.038.567	369.604.479	548.931.011	536.790.523	108.179.054
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	10.006.040	97.000.000	108.497.653	93.245.215	25.258.479
Fonds d'investissements publics administratifs	63.138.796	112.877.894	112.877.894	99.570.818	76.445.873
Fonds d'investissements publics scolaires	75.251.862	52.100.000	52.100.000	40.662.262	86.689.601
Fonds des routes	136.315.947	2.000.000	102.871.499	172.092.999	67.094.448
Fonds du rail	280.050.695	121.808.517	293.280.088	325.306.409	248.024.373
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux	49.915.766	2.000.000	2.000.000	0	51.915.766
Fonds pour la loi de garantie	33.239.064	135.500.000	145.846.957	109.029.135	70.056.886

<i>Désignation du Fonds</i>	<i>Avoirs au 1.1.2011</i>	<i>Alimentation budgétaire</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Avoirs au 31.12.2011</i>
Fonds pour la promotion touristique	8.500.804	7.500.000	7.500.000	6.666.441	9.334.362
Fonds pour la réforme communale	0	11.500.000	11.500.000	3.260.027	8.239.973
Fonds social culturel	2.002	1.071.443	1.071.443	1.035.892	37.554
Fonds pour l'entretien et pour la rénovation des propriétés immobilières de l'Etat	35.783.251	52.000.000	52.000.000	56.112.710	31.670.542
Fonds pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation dans le secteur privé	7.844.903	43.000.000	43.000.000	34.570.317	16.274.586
Total	1.942.277.441	2.313.406.313	3.322.039.882	3.417.483.110	1.846.834.213
Différence entre recettes et dépenses:			-95.443.228		

Source chiffres: compte général 2011 (aux erreurs d'arrondi près); tableau: Cour des comptes

Au niveau de l'évolution des avoirs des fonds spéciaux de l'Etat, une régression de 4,91% est à constater pour l'exercice 2011, à savoir:

- avoirs des fonds spéciaux en début d'exercice 2011: 1.942.277.441 €
- avoirs des fonds spéciaux en fin d'exercice 2011: 1.846.834.213 €
- diminution des avoirs des fonds spéciaux: 95.443.228 €

D'autre part, les projections des recettes et des dépenses du projet de budget 2011 ont tablé sur une diminution de 27,82% des avoirs des fonds. Ceci s'explique par le fait que les recettes des fonds spéciaux ont été plus importantes que prévues et que l'évolution des dépenses a été moins prononcée que prévue en 2011.

La Cour tient à rappeler qu'au cours de l'exercice 2011, des emprunts pour un montant total de 200 millions d'euros ont été crédités sur le Fonds du rail et le Fonds des routes. Déduction faite de ces emprunts la diminution des avoirs des fonds spéciaux est de l'ordre de 15,21% pour atteindre quelque 1.647 millions d'euros en fin 2011.

1.5.1.1 L'évolution des recettes des fonds spéciaux de l'Etat

D'après les projets de budget de 2011 et 2012, ainsi que d'après le compte général 2011, les évolutions prévisionnelles des recettes des fonds spéciaux pour l'exercice 2011 ont été les suivantes:

- recettes 2011 d'après le projet de budget 2011: 2.998.221.997 €
- recettes 2011 d'après le projet de budget 2012: 3.239.154.428 €
- recettes 2011 d'après le compte général 2011: 3.322.039.882 €

Il y a lieu de constater que les recettes des fonds spéciaux réalisées au cours de l'exercice 2011 sont supérieures de 10,80% par rapport aux estimations du projet de budget 2011 et de 2,56% par rapport aux estimations du projet de budget 2012.

Le tableau ci-après fournit une comparaison des recettes projetées et des recettes effectives des divers fonds spéciaux de l'Etat en 2011.

Tableau 18: Evolution des recettes des fonds spéciaux

Désignation du Fonds	Recettes 2011 (projet de budget 2011)	Recettes 2011 (compte général 2011)	Variation: compte général 2011 – projet de budget 2011	
			en euros	en %
Fonds de la coopération au développement	144.465.792	147.487.220	3.021.428	2,09%
Fonds d'équipement militaire	37.000.000	37.000.000	0	0,00%
Fonds pour les monuments historiques	10.000.000	10.037.740	37.740	0,38%
Fonds de crise	100	0	-100	-100,00%
Fonds de la dette publique	143.640.000	143.640.000	0	0,00%
Fonds de pension	542.318.275	550.172.556	7.854.281	1,45%
Fonds communal de dotation financière	628.523.800	680.530.445	52.006.645	8,27%
Fonds de la pêche	70.649	70.649	0	0,00%
Fonds cynégétique	34.561	34.561	0	0,00%
Fonds pour la gestion de l'eau	36.134.000	35.590.285	-543.715	-1,50%
Fonds des eaux frontalières	56.687	56.687	0	0,00%
Fonds d'équipement sportif national	20.500.000	21.500.000	1.000.000	4,88%
Fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales	60.000.000	60.000.000	0	0,00%
Fonds d'assainissement en matière de surendettement	8.100	14.336	6.236	76,99%
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	8.000.000	8.000.000	0	0,00%
Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières	36.000.000	36.000.000	0	0,00%
Fonds de la chasse	385.797	385.797	0	0,00%
Fonds pour la protection de l'environnement	8.500.000	8.500.000	0	0,00%
Fonds climat et énergie	97.000.000	101.543.061	4.543.061	4,68%
Fonds pour l'emploi	481.376.392	548.931.011	67.554.619	14,03%
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	69.487.289	108.497.653	39.010.364	56,14%
Fonds d'investissements publics administratifs	55.800.000	112.877.894	57.077.894	102,29%
Fonds d'investissements publics scolaires	50.900.000	52.100.000	1.200.000	2,36%
Fonds des routes	102.000.000	102.871.499	871.499	0,85%
Fonds du rail	303.221.674	293.280.088	-9.941.586	-3,28%
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux	2.000.000	2.000.000	0	0,00%
Fonds pour la loi de garantie	56.048.881	145.846.957	89.798.076	160,21%
Fonds pour la promotion touristique	7.500.000	7.500.000	0	0,00%
Fonds pour la réforme communale	1.500.000	11.500.000	10.000.000	666,67%
Fonds social culturel	750.000	1.071.443	321.443	42,86%
Fonds pour l'entretien et pour la rénovation des propriétés immobilières de l'Etat	52.000.000	52.000.000	0	0,00%
Fonds pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation dans le secteur privé	43.000.000	43.000.000	0	0,00%
Total	2.998.221.997	3.322.039.882	323.817.885	10,80%

Source chiffres: projet de budget 2011, compte général 2011 (aux erreurs d'arrondi près); tableau: Cour des comptes

La différence entre les recettes des fonds spéciaux renseignées dans le projet de budget 2011 et le compte général 2011 se chiffre à 323,82 millions d'euros. Elle s'explique essentiellement par la prise en compte d'alimentations supplémentaires résultant des dépassements à hauteur de 295,52 millions d'euros des crédits non limitatifs d'alimentation des fonds spéciaux suivants:

• Fonds pour la loi de garantie	87,00 millions €
• Fonds pour l'emploi	57,93 millions €
• Fonds d'investissements publics administratifs	57,08 millions €
• Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	40,00 millions €
• Fonds communal de dotation financière	34,95 millions €
• Fonds pour la réforme communale	10,00 millions €
• Fonds pour la gestion de l'eau	6,04 millions €
• Fonds d'investissements publics administratifs scolaires	1,20 million €
• Fonds d'équipement sportif national	1,00 million €
• Fonds social culturel	0,32 million €

1.5.1.2 L'évolution des dépenses des fonds spéciaux de l'Etat

Les projets de budget de 2011 et 2012, ainsi que le compte général 2011, contiennent également des projections concernant les dépenses des fonds spéciaux pour l'exercice 2011, à savoir:

• dépenses 2011 d'après le projet de budget 2011:	3.461.086.038 €
• dépenses 2011 d'après le projet de budget 2012:	3.566.475.652 €
• dépenses 2011 d'après le compte général 2011:	3.417.483.110 €

La Cour constate donc que l'évolution des dépenses a été moins rapide que prévue, la variation des dépenses entre le projet de budget 2011 et le compte général 2011 étant de -1,26%.

Le tableau ci-après présente la comparaison des dépenses projetées et des dépenses effectives des divers fonds spéciaux de l'Etat en 2011.

Tableau 19: Evolution des dépenses des fonds spéciaux

Désignation du Fonds	Dépenses 2011 (projet de budget 2011)	Dépenses 2011 (compte général 2011)	Variation: compte général 2011 - projet de budget 2011	
			en euros	en %
Fonds de la coopération au développement	154.165.792	157.176.015	3.010.223	1,95%
Fonds d'équipement militaire	36.681.078	31.258.169	-5.422.909	-14,78%
Fonds pour les monuments historiques	20.000.000	13.088.041	-6.911.959	-34,56%
Fonds de crise	0	0	0	-
Fonds de la dette publique	210.972.700	211.801.270	828.570	0,39%
Fonds de pension	545.597.853	576.677.888	31.080.035	5,70%
Fonds communal de dotation financière	628.523.800	680.530.445	52.006.645	8,27%
Fonds de la pêche	90.544	157.397	66.853	73,83%
Fonds cynégétique	0	0	0	-
Fonds pour la gestion de l'eau	86.584.000	50.417.967	-36.166.033	-41,77%
Fonds des eaux frontalières	89.272	78.833	-10.439	-11,69%
Fonds d'équipement sportif national	30.000.000	16.421.771	-13.578.229	-45,26%
Fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales	85.000.000	93.987.451	8.987.451	10,57%
Fonds d'assainissement en matière de surendettement	50.000	24.693	-25.307	-50,61%
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	14.736.693	14.144.328	-592.365	-4,02%
Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières	56.436.223	43.814.677	-12.621.546	-22,36%
Fonds de la chasse	385.500	380.237	-5.263	-1,37%
Fonds pour la protection de l'environnement	22.440.000	20.243.078	-2.196.922	-9,79%

Désignation du Fonds	Dépenses 2011 (projet de budget 2011)	Dépenses 2011 (compte général 2011)	Variation: compte général 2011 – projet de budget 2011	
			en euros	en %
Fonds climat et énergie	142.246.875	28.938.100	-113.308.775	-79,66%
Fonds pour l'emploi	556.575.200	536.790.523	-19.784.677	-3,55%
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	77.000.000	93.245.215	16.245.215	21,10%
Fonds d'investissements publics administratifs	113.131.664	99.570.818	-13.560.846	-11,99%
Fonds d'investissements publics scolaires	60.012.326	40.662.262	-19.350.064	-32,24%
Fonds des routes	122.269.120	172.092.999	49.823.879	40,75%
Fonds du rail	314.319.915	325.306.409	10.986.494	3,50%
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux	5.000.000	0	-5.000.000	-100,00%
Fonds pour la loi de garantie	73.838.600	109.029.135	35.190.535	47,66%
Fonds pour la promotion touristique	8.170.347	6.666.441	-1.503.906	-18,41%
Fonds pour la réforme communale	1.500.000	3.260.027	1.760.027	117,34%
Fonds social culturel	750.000	1.035.892	285.892	38,12%
Fonds pour l'entretien et pour la rénovation des propriétés immobilières de l'Etat	52.800.000	56.112.710	3.312.710	6,27%
Fonds pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation dans le secteur privé	41.718.536	34.570.317	-7.148.219	-17,13%
Total	3.461.086.038	3.417.483.110	-43.602.928	-1,26%

Source chiffres: projet de budget 2011, compte général 2011 (aux erreurs d'arrondi près); tableau: Cour des comptes

1.5.2 Les fonds spéciaux de l'Etat au niveau du logiciel SAP

Au niveau des mouvements des dépenses et des recettes des fonds spéciaux, la Cour n'a pas constaté de discordance entre le compte général et les données reprises au système comptable de l'Etat, c.-à-d. le logiciel SAP.

Par contre pour les soldes des fonds spéciaux à la date du 31 décembre 2011, il existe des différences entre le compte général et les données du module SAP „compte général des fonds spéciaux“ et ceci pour trois fonds spéciaux, à savoir le Fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales, le Fonds pour les monuments historiques et le Fonds social culturel.

Les problèmes relevés résultent d'un mauvais report des avoirs des fonds en fin d'exercice à l'exercice suivant et ils ont déjà été évoqués dans des rapports de la Cour des comptes concernant des comptes généraux précédents. La Cour recommande de procéder aux rectifications qui s'imposent avant le vote du projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2011.

1.6 L'exécution du budget des dépenses

1.6.1 Les transferts de crédits

En vertu de la règle de la spécialité budgétaire, les crédits prévus par la loi budgétaire doivent être affectés à une dépense déterminée. Chaque crédit est une autorisation de dépense pour un objet et un montant déterminés dont l'excédent inutilisé à la fin de l'exercice devrait tomber en économie.

L'article 18 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat déroge toutefois à ce principe en autorisant l'ordonnateur à effectuer des transferts de crédits à l'intérieur d'une même section. Il fixe de même les règles et les conditions à observer en cas de transferts d'excédents de crédit d'un article budgétaire à un autre.

Pour l'exercice budgétaire 2011, le montant des majorations de crédit par voie de transfert s'élève à 11.496.856,59 euros. Le montant des sommes effectivement liquidées à la suite des opérations de transfert s'élève à 9.997.102,69 euros.

Toujours selon les dispositions de l'article 18, les membres du Gouvernement sont tenus de transmettre au ministre ayant le budget dans ses attributions et au contrôleur financier copie des arrêtés de

transfert arrêtés indiquant la raison justificative de chaque transfert. De même, ces arrêtés sont à communiquer à la Chambre des députés.

A ce sujet, la Cour a passé en revue les raisons justificatives invoquées à la base de 474 arrêtés de transfert. Dans 21 cas, les justifications des décisions de transfert n'ont pas été suffisamment motivées. Ces arrêtés de transfert se limitaient souvent à indiquer une insuffisance de crédit sans aucune autre justification supplémentaire. Dans bien des cas, les motivations à la base des décisions de transfert ont acquis un caractère standardisé.

Le tableau suivant fait une ventilation des arrêtés de transfert par ministère.

Tableau 20: Les transferts de crédits – motivation insuffisante

<i>Ministère</i>	<i>Nombre total des arrêtés de transfert</i>	<i>Motivation insuffisante</i>
Ministère d'Etat	31	0
Ministère des Affaires étrangères	45	1
Ministère de la Culture	30	3
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	0	0
Ministère des Finances	0	0
Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur	16	1
Ministère des Classes moyennes et du Tourisme	0	0
Ministère de la Justice	22	0
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	8	0
Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région	73	5
Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle	53	1
Ministère de la Famille et de l'Intégration	22	2
Ministère de la Santé	38	6
Ministère du Logement	21	0
Ministère du Travail et de l'Emploi	0	0
Ministère de la Sécurité sociale	14	0
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	36	2
Ministère du Développement durable et des Infrastructures	65	0
Ministère de l'Egalité des Chances	0	0
Total	474	21

Source chiffres: Cour des comptes; *tableau:* Cour des comptes

Pour illustrer la portée des opérations de transfert effectuées en 2011, la Cour présente en annexe quatre tableaux qui renseignent sur:

- les crédits destinés à l'acquisition de biens meubles durables qui ont été majorés par voie de transfert supérieur à 2.500 euros;
- les crédits surestimés, c'est-à-dire les articles budgétaires qui ont fait l'objet de transferts supérieurs à 25.000 euros;
- les crédits sous-estimés, c'est-à-dire les articles budgétaires qui ont été majorés par voie de transfert supérieur à 25.000 euros;
- les crédits transférés pour une valeur dépassant au moins 90% du crédit voté.

Par ailleurs, l'article 18 (3) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat précise que „les crédits non limitatifs, les restants d'exercices antérieurs et les crédits spécifiquement libellés comme tels ne sont pas susceptibles d'être transférés à d'autres articles“. La Cour a cependant constaté que pour cinq articles un transfert a été émis.

Tableau 21: Transferts émis – non conformes à l'article 18 (3)

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert émis	Liquidé
	01 – Ministère des Affaires étrangères <i>Section 01.6 – Défense nationale</i>			
01.6.12.022	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: réparations et entretien. (Crédit non limitatif)	1.400.000,00	-10.000,00	1.388.986,88
	09 – Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région <i>Section 09.5 – Police grand-ducale</i>			
09.5.12.020	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances. (Crédit non limitatif)	260.000,00	-17.000,00	242.868,62
	<i>Section 09.9 – Administration de la gestion de l'eau</i>			
09.9.12.330	Acquisition de poissons en vue de l'exécution du repeuplement obligatoire dans les eaux intérieures de la deuxième catégorie. (Crédit non limitatif)	5.600,00	-3.910,00	0,00
	16 – Ministère du Travail et de l'Emploi <i>Section 16.0 – Travail: Dépenses générales</i>			
16.0.12.190	Colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif)	125.000,00	-42.000,00	38.812,17
	17 – Ministère de la Sécurité sociale <i>Section 17.1 – Inspection générale de la sécurité sociale</i>			
17.1.12.120	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	514.000,00	-26.000,00	843.126,51

Source chiffres: compte général 2011; tableau: Cour des comptes

La Cour a également analysé les opérations de transferts sur une période de six ans (comptes généraux 2006 à 2011). Elle a pu se rendre compte que, dans plusieurs cas, les crédits budgétaires ont été sous- ou surestimés de manière consécutive sur six exercices (voir tableaux ci-dessous).

Tableau 22: Choix de crédits budgétaires sous-estimés de façon permanente exercices 2006 à 2011

Exercice	Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sous-estimation
		00 – Ministère d'Etat <i>Section 00.6 – Centre de Communication du Gouvernement</i>				
2006	00.6.12.080	Bâtiments: exploitation et entretien	95.000,00	23.000,00	116.081,72	21.081,72
2007	00.6.12.080	Bâtiments: exploitation et entretien	116.150,00	5.000,00	120.739,61	4.589,61
2008	00.6.12.080	Bâtiments: exploitation et entretien	125.000,00	8.800,00	129.649,08	4.649,08
2009	00.6.12.080	Bâtiments: exploitation et entretien	138.440,00	2.000,00	140.412,27	1.972,27
2010	00.6.12.080	Bâtiments: exploitation et entretien	140.000,00	15.000,00	150.515,91	10.515,91
2011	00.6.12.080	Bâtiments: exploitation et entretien	145.120,00	15.000,00	149.348,52	4.228,52

<i>Exercice</i>	<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Transfert</i>	<i>Liquidé</i>	<i>Sous-estimation</i>
		08 – Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative				
		<i>Section 08.3 – Institut national d'Administration Publique</i>				
2006	08.3.12.001	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services de tiers	215.032,00	78.500,00	263.858,25	48.826,25
2007	08.3.12.001	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services de tiers	215.034,00	54.000,00	259.519,13	44.485,13
2008	08.3.12.001	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services de tiers	222.652,00	43.000,00	262.493,65	39.841,65
2009	08.3.12.001	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services de tiers	242.000,00	38.000,00	266.140,39	24.140,39
2010	08.3.12.001	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services de tiers	242.000,00	85.000,00	260.224,57	18.224,57
2011	08.3.12.001	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services de tiers	245.000,00	70.000,00	290.947,14	45.947,14
		09 – Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire				
		<i>Section 09.9 – Administration de la gestion de l'eau</i>				
2006	09.9.12.160	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	272.000,00	1.340,00	273.336,09	1.336,09
2007	09.9.12.160	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	275.000,00	14.490,00	289.396,44	14.396,44
2008	09.9.12.160	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	286.000,00	18.525,00	304.271,30	18.271,30
2009	09.9.12.160	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	310.000,00	2.325,00	312.320,30	2.320,30
		09 – Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région (*)				
		<i>Section 09.9 – Administration de la gestion de l'eau</i>				
2010	09.9.12.160	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	315.000,00	1.674,00	316.673,86	1.673,86
2011	09.9.12.160	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	318.997,00	26.326,00	345.322,60	26.325,60
		50 – Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur				
		<i>Section 50.0 – Economie</i>				
2006	50.0.74.050	Acquisition d'équipements informatiques	125.000,00	2.600,00	119.445,65	-5.554,35
2007	50.0.74.050	Acquisition d'équipements informatiques	130.000,00	1.700,00	131.568,17	1.568,17
2008	50.0.74.050	Acquisition d'équipements informatiques	105.000,00	17.633,00	122.632,82	17.632,82
2009	50.0.74.050	Acquisition d'équipements informatiques	110.000,00	12.400,00	120.565,10	10.565,10

<i>Exercice</i>	<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Transfert</i>	<i>Liquidé</i>	<i>Sous-estimation</i>
		35 – Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur (*) <i>Section 35.0 – Economie</i>				
2010	35.0.74.050	Acquisition d'équipements informatiques	108.000,00	12.000,00	112.429,60	4.429,60
2011	35.0.74.050	Acquisition d'équipements informatiques	125.000,00	4.680,00	129.677,10	4.677,10

(*) Arrêté grand-ducal du 27 juillet 2009 portant constitution des Ministères.

Source chiffres: comptes généraux 2006 à 2011; tableau: Cour des comptes

Tableau 23: Choix de crédits budgétaires surestimés de façon permanente exercices 2006 à 2011

<i>Exercice</i>	<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Transfert</i>	<i>Liquidé</i>	<i>Sur-estimation</i>
		00 – Ministère d'Etat <i>Section 00.6 – Centre de Communication du Gouvernement</i>				
2006	00.6.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique	20.000,00	-2.500,00	15.014,40	4.985,60
2007	00.6.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique	50.000,00	-33.400,00	16.591,63	33.408,37
2008	00.6.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique	45.000,00	-11.300,00	0,00	45.000,00
2009	00.6.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique	254.000,00	-241.000,00	6.468,75	247.531,25
2010	00.6.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique	400.000,00	-135.000,00	8.583,60	391.416,40
2011	00.6.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique	222.000,00	-16.000,00	79.315,20	142.684,80
		01 – Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration <i>Section 01.1 – Relations internationales – Missions luxembourgeoises à l'étranger</i>				
2006	01.1.12.250	Frais de formation, de bureau, de télécommunications, d'informatique et de banque, frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles, frais de transport du courrier diplomatique et de transport de vin luxembourgeois, taxes et impôts	1.090.000,00	-63.200,00	1.024.549,26	65.450,74
2007	01.1.12.250	Frais de formation, de bureau, de télécommunications, d'informatique et de banque, frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles, frais de transport du courrier diplomatique et de transport de vin luxembourgeois, taxes et impôts	1.010.000,00	-26.000,00	983.219,85	26.780,15

<i>Exercice</i>	<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Transfert</i>	<i>Liquidé</i>	<i>Sur-estimation</i>
2008	01.1.12.250	Frais de formation, de bureau, de télécommunications, d'informatique et de banque, frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles, frais de transport du courrier diplomatique et de transport de vin luxembourgeois, taxes et impôts	1.092.000,00	-58.800,00	1.004.936,94	87.063,06
2009	01.1.12.250	Frais de formation, de bureau, de télécommunications, d'informatique et de banque, frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles, frais de transport du courrier diplomatique et de transport de vin luxembourgeois, taxes et impôts	1.238.330,00	-50.000,00	1.177.785,23	60.544,77
2010	01.1.12.250	01 – Ministère des Affaires étrangères (*) <i>Section 01.1 – Dépenses générales</i> Frais de formation, de bureau, de télécommunications, d'informatique et de banque, frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles, frais de transport du courrier diplomatique et de transport de vin luxembourgeois, taxes et impôts	1.225.000,00	-41.500,00	1.103.991,89	121.008,11
2011	01.1.12.250	Frais de formation, de bureau, de télécommunications, d'informatique et de banque, frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles, frais de transport du courrier diplomatique et de transport de vin luxembourgeois, taxes et impôts	1.161.602,00	-92.000,00	1.059.642,17	101.959,83
2006	01.7.12.300	01 – Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration <i>Section 01.7 – Coopération au développement et action humanitaire</i> Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement	900.000,00	-316.405,37	583.594,63	316.405,37
2007	01.7.12.300	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement	700.000,00	-553.391,87	146.608,13	553.391,87
2008	01.7.12.300	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement	700.000,00	-16.077,85	530.591,61	169.408,39
2009	01.7.12.300	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement	700.000,00	-3.446,16	464.079,66	235.920,34

<i>Exercice</i>	<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Transfert</i>	<i>Liquidé</i>	<i>Sur-estimation</i>
		01 – Ministère des Affaires étrangères (*) <i>Section 01.7 – Coopération au développement et action humanitaire</i>				
2010	01.7.12.300	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement	700.000,00	-126.500,00	573.376,36	126.623,64
2011	01.7.12.300	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement	630.000,00	-163.000,00	304.339,45	325.660,55
		08 – Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative <i>Section 08.3 – Institut national d'Administration Publique</i>				
2006	08.3.11.131	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires	176.635,00	-55.000,00	101.366,31	75.268,69
2007	08.3.11.131	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires	176.635,00	-53.050,00	113.910,05	62.724,95
2008	08.3.11.131	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires	170.000,00	-51.000,00	108.728,94	61.271,06
2009	08.3.11.131	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires	157.966,00	-30.100,00	113.426,66	44.539,34
2010	08.3.11.131	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires	157.966,00	-45.000,00	90.161,23	67.804,77
2011	08.3.11.131	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires	113.000,00	+10.000,00	103.019,24	19.980,76
		10 et 11 – Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle <i>Section 11.3 – Service de la formation professionnelle</i>				
2006	11.3.41.002	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat	726.586,00	-123.500,00	602.883,33	123.702,67
2007	11.3.41.002	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat	771.173,00	-116.031,00	655.141,17	116.031,83
2008	11.3.41.002	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat	744.479,00	-38.100,00	686.331,40	58.147,60
2009	11.3.41.002	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat	773.473,00	-21.450,00	723.278,98	50.194,02

<i>Exercice</i>	<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Transfert</i>	<i>Liquidé</i>	<i>Sur-estimation</i>
2010	11.3.41.002	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat	823.179,00	-89.719,00	733.459,35	89.719,65
2011	11.3.41.002	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat	818.316,00	-46.988,00	765.535,44	52.780,56
		14 – Ministère de la Santé				
		<i>Section 14.2 – Laboratoire national de santé</i>				
2006	14.2.12.160	Acquisition de réactifs, verrerie, isotopes, vaccins, sérums et matériels divers de laboratoire	2.350.000,00	-420,00	2.306.146,70	43.853,30
2007	14.2.12.160	Acquisition de réactifs, verrerie, isotopes, vaccins, sérums et matériels divers de laboratoire	2.215.000,00	-9.500,00	2.192.626,42	22.373,58
2008	14.2.12.160	Acquisition de réactifs, verrerie, isotopes, vaccins, sérums et matériels divers de laboratoire	2.350.000,00	-19.128,00	2.298.116,86	51.883,14
2009	14.2.12.160	Acquisition de réactifs, verrerie, isotopes, vaccins, sérums et matériels divers de laboratoire	2.500.000,00	-148.932,71	2.276.859,81	223.140,19
2010	14.2.12.160	Acquisition de réactifs, verrerie, isotopes, vaccins, sérums et matériels divers de laboratoire	2.370.000,00	-146.203,53	2.182.392,14	187.607,86
2011	14.2.12.160	Acquisition de réactifs, verrerie, isotopes, vaccins, sérums et matériels divers de laboratoire	2.370.000,00	-30.000,00	2.339.805,38	30.194,62
		15 – Ministère de l'Environnement				
		<i>Section 15.2 – Administration des eaux et forêts</i>				
2006	15.2.11.130	Indemnités pour services extraordinaires	896.450,00	-104.500,00	598.550,77	297.899,23
2007	15.2.11.130	Indemnités pour services extraordinaires	845.826,00	-104.000,00	543.201,94	302.624,06
2008	15.2.11.130	Indemnités pour services extraordinaires	808.500,00	-99.500,00	613.871,08	194.628,92
2009	15.2.11.130	Indemnités pour services extraordinaires	755.000,00	-6.600,00	596.509,53	158.490,47
		20 – Ministère du Développement durable et des Infrastructures (*)				
		<i>Section 20.4 – Administration de la nature et des forêts</i>				
2010	20.4.11.130	Indemnités pour services extraordinaires	765.000,00	-93.400,00	619.777,85	145.222,15
2011	20.4.11.130	Indemnités pour services extraordinaires	689.500,00	-22.000,00	664.219,22	25.280,78

(*) Arrêté grand-ducal du 27 juillet 2009 portant constitution des Ministères.
Source chiffres: comptes généraux 2006 à 2011; tableau: Cour des comptes

1.6.2 Les crédits non limitatifs

De manière générale, les crédits budgétaires ont un caractère limitatif et ne permettent le paiement de dépenses que jusqu'à concurrence du montant voté.

L'article 16 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat précise toutefois que les articles budgétaires peuvent être dotés de la mention „crédit non limitatif“ lorsqu'ils concernent des dépenses obligatoires en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles ou à titre d'autres dépenses, résultant de facteurs externes indépendants de la volonté de l'ordonnateur.

Le montant total des autorisations de dépassement de crédits non limitatifs de l'exercice 2011 s'élève à 866.900.413,10 euros dont 473.207.368,10 pour le budget des dépenses courantes et 393.693.045,00 euros pour le budget des dépenses en capital. Le montant total des liquidations effectuées sur base de ces autorisations de dépassement de crédits non limitatifs s'élève à 857.660.090,45 euros dont 468.010.423,93 euros pour le budget des dépenses courantes et 389.649.666,52 euros pour le budget des dépenses en capital.

<i>Budget</i>	<i>Autorisations</i>	<i>Dépassements utilisés</i>
• des dépenses courantes	473.207.368,10	468.010.423,93
• des dépenses en capital	393.693.045,00	389.649.666,52
Total	866.900.413,10	857.660.090,45

Source chiffres: compte général 2011; tableau: Cour des comptes

Le montant des liquidations à charge du budget des dépenses courantes et regroupées dans la classification administrative sous le code économique 11 „salaires et charges sociales“ s'élève à 83.855.584,83 euros. Pour l'ensemble des autres opérations du budget des dépenses courantes, le montant des liquidations s'élève à 384.154.839,10 euros.

Au niveau du budget des dépenses en capital, 95,59% du montant global des dépassements effectivement utilisés concernent 10 articles.

Tableau 24: Crédits budgétaires des dépenses en capital dépassés – exercice 2011

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Paiements effectifs</i>	<i>Dépassements utilisés</i>
34.0.71.050	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat	13.000.000,00	69.850.008,42	56.850.008,42
34.0.81.035	Participation dans le capital social de sociétés, de groupements d'intérêt économique ou d'autres organismes	10.000,00	8.648.835,14	8.638.835,14
34.0.81.040	Société nationale de crédit et d'investissement: majoration de la dotation; dotation spéciale pour l'octroi de prêts d'Etat à Etat	100,00	91.535.483,09	91.535.383,09
39.1.93.000	Alimentation du fonds pour la réforme communale	1.500.000,00	11.500.000,00	10.000.000,00
39.9.93.000	Alimentation du fonds pour la gestion de l'eau	25.834.000,00	31.876.438,00	6.042.438,00
45.0.63.007	Aide revenant aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants	25.870.475,00	34.683.326,00	8.812.851,00
45.0.81.030	Fonds pour le développement du logement et de l'habitat: majoration de la dotation	5.000.000,00	11.500.000,00	6.500.000,00
49.1.93.000	Alimentation du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	57.000.000,00	97.000.000,00	40.000.000,00
51.7.93.001	Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs	55.800.000,00	112.877.894,00	57.077.894,00
51.7.93.004	Alimentation du fonds pour la loi de garantie	48.500.000,00	135.500.000,00	87.000.000,00

Source chiffres: compte général 2011; tableau: Cour des comptes

Par ailleurs, l'article 66 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat précise qu'„en cas d'insuffisance de crédits à l'endroit d'un article libellé „Crédit non limitatif“, pour des dépenses imprévisibles, indispensables et dont le règlement ne peut être différé, le ministre ayant le budget dans ses attributions peut autoriser préalablement à l'engagement un dépassement de crédit sur demande motivée du ministre ordonnateur“. La Cour a cependant constaté qu'un dépassement a été effectué pour un article dont le libellé „Crédit non limitatif“ a fait défaut.

Tableau 25: Dépassement – non conforme à l'article 66

Article	Libellé	Crédit voté	Dépassement	Liquidé
	09 – Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région			
	<i>Section 09.5 – Police grand-ducale</i>			
09.5.12.120	Frais d'experts et d'études (Sans distinction d'exercice)	100.000,00	71.230,00	169.140,49

Source chiffres: compte général 2011; tableau: Cour des comptes

La Cour a analysé pour l'exercice 2011 les crédits budgétaires qui ont été dépassés de plus de 50% (voir tableau en annexe). Le contrôle de la Cour n'a pas relevé d'erreurs significatives quant à l'application des dispositions légales en vigueur.

2 Contrôle intensifié de la Cour

2.1 Rémunérations des agents de l'Etat

2.1.1 Présentation du contrôle de la Cour

Dans le cadre de l'établissement du rapport général sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2011, la Cour a procédé au contrôle portant sur la légalité et la régularité d'un échantillon de dépenses réalisées au cours de l'exercice 2011 et ayant trait aux traitements des fonctionnaires, aux indemnités des employés de l'Etat, aux salaires des ouvriers de l'Etat respectivement aux indemnités des étudiants au service de l'Etat. Pour l'exercice 2011, ces dépenses étaient de l'ordre de 1.953.886.177,17 euros, soit 18,21% des dépenses courantes et en capital (10.728.564.441,81 euros) (18,42% pour 2010 et 17,70% pour 2009). Ce montant a été porté en comptabilité budgétaire de l'Etat au moyen de 1.263 ordonnances d'imputation à charge de 335 articles budgétaires et fonds.

L'échantillon en question a couvert environ 9% du nombre total des agents au service de l'Etat en 2011 (fonctionnaires, employés, ouvriers et étudiants).

Au total, 2.403 dossiers ont ainsi été examinés par la Cour des comptes.

Cet examen a comporté deux volets:

1. Le premier volet a porté sur la légalité et la régularité des actes émanant des départements ministériels: les arrêtés d'admission au stage, de nomination, de substitution de grade, d'octroi de congés, les contrats d'engagement, les décisions de classement, d'octroi d'allongements de grade, de primes ou d'autres suppléments de rémunération et, d'une façon générale, toute décision ayant un impact sur le statut, la situation de carrière ou la rémunération des agents concernés.
2. Le deuxième volet s'est concentré sur les rémunérations versées mensuellement par l'Administration du personnel de l'Etat. La Cour a examiné la conformité des paiements avec les textes légaux et réglementaires ainsi qu'avec les pièces composant le dossier des titulaires.

En ce qui concerne les fonctionnaires, employés de l'Etat, ouvriers de l'Etat et étudiants au service de l'Etat, le contrôle a consisté en une comparaison de tous les paiements individuels effectués par l'Administration du personnel de l'Etat avec les rémunérations mensuelles à assigner d'après les calculs de la Cour, réalisés moyennant les pièces lui transmises par les départements ministériels respectifs. Les constatations ont été transmises soit au ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative, soit au ministère ordonnateur compétent.

2.1.2 Résultats du contrôle

2.1.2.1 Fonctionnaires

a) *Dossiers incomplets*

322 des 818 dossiers examinés (39,36%) se sont avérés incomplets. Pour ces 322 agents, 436 documents justificatifs de paiement non communiqués ont été réclamés auprès des départements ministériels concernés au moyen de lettres envoyées le 12 juin 2012.

Après l'examen contradictoire, 22 dossiers (2,69%) restaient à être complétés par 22 pièces, de sorte que la Cour des comptes n'a pas pu se prononcer sur les dépenses y afférentes.

b) *Constatations*

79 des 818 dossiers examinés (9,66%) ont initialement donné lieu à 84 constatations de la Cour des comptes.

Après l'examen contradictoire, la Cour retient que 28 dossiers font l'objet de 29 constatations qui sont contestées, non commentées ou pour lesquelles des explications supplémentaires annoncées restent à venir, et que 75 erreurs ou irrégularités concernant 69 dossiers (8,44%) ont été reconnues par les ministères concernés.

2.1.2.2 Employés

a) *Dossiers incomplets*

Il y a lieu de souligner que pour 2011, 208 des 872 dossiers examinés (23,85%) se sont avérés incomplets, par rapport à 7,13% pour 2010, 8,07% pour 2009 et 9,47% pour 2007. Comparée aux chiffres des exercices précédents, la situation s'est donc fortement détériorée. Cette situation est principalement expliquée par le fait qu'au moment de la rédaction des lettres indiquées ci-après, les pièces relatives à la vérification des paiements de l'allocation de famille en 2010 n'avaient pas encore été communiquées par les soins de l'APE.

Pour ces 208 agents, 216 documents justificatifs de paiement ont été réclamés aux départements ministériels concernés et à l'APE au moyen de deux lettres envoyées depuis le 7 juin 2012.

Après l'examen contradictoire, 30 documents concernant 28 agents font toujours défaut (3,21% des dossiers examinés), de sorte que la Cour des comptes n'a pas pu se prononcer sur les dépenses y afférentes.

b) *Constatations*

122 des 872 dossiers examinés (soit 13,99% contre 12,40% en 2010, 8,86% en 2009, 27,90% en 2007, 16,41% en 2005 et 22,36% en 2002) ont initialement donné lieu à 158 constatations de la Cour des comptes.

Après l'examen contradictoire, la Cour retient que 33 dossiers font l'objet de 49 constatations qui sont contestées, non commentées ou pour lesquelles des explications supplémentaires annoncées restent à venir, et que 86 erreurs ou irrégularités concernant 69 dossiers ont été reconnues par le ministère.

Donc, à défaut de clarification des 49 constatations restées en suspens, il y a lieu de retenir que 7,91% des dossiers examinés étaient affectés par des erreurs qui n'avaient pas été détectées ou évitées par l'intervention du contrôle financier.

2.1.2.3 Ouvriers

a) *Dossiers incomplets*

118 des 267 dossiers examinés (44,19%) se sont avérés incomplets (7,54% pour 2010 et 9,09% pour 2009). Pour ces 118 agents, 121 documents justificatifs de paiement non communiqués ont été réclamés auprès des départements ministériels concernés au moyen de cinq lettres envoyées le 7 juin 2012.

Après l'examen contradictoire, 12 dossiers (4,49%) restaient à être complétés par 12 pièces, de sorte que la Cour des comptes n'a pas pu se prononcer sur les dépenses y afférentes.

b) *Constatations*

13 des 267 dossiers examinés (4,87% contre 3,57% en 2010, 4,21% en 2009 et 9,57% en 2007) ont donné lieu à 17 constatations de la Cour des comptes.

Après l'examen contradictoire, la Cour retient que 4 dossiers font l'objet de 7 constatations qui sont contestées, non commentées ou pour lesquelles des explications supplémentaires annoncées restent à venir, et que 6 erreurs ou irrégularités concernant 6 dossiers ont été reconnues par le ministère.

2.1.2.4 Etudiants

a) *Dossiers incomplets*

296 des 446 dossiers examinés (66,37%) se sont avérés incomplets (46,85% en 2010, 76,27% en 2009 et 2,94% en 2007). Pour ces 296 agents, 980 documents justificatifs de paiement non communiqués ont été réclamés auprès des départements ministériels concernés au moyen de 18 lettres envoyées le 7 juin 2012.

Après l'examen contradictoire, 28 dossiers (6,28% des dossiers examinés) restaient à être complétés par 71 pièces, de sorte que la Cour des comptes n'a pas pu se prononcer sur les dépenses y afférentes.

b) *Constatations*

45 des 446 dossiers examinés (10,09%) ont donné lieu à 45 constatations de la Cour des comptes (6,30% en 2010, 5,32% en 2009 et 30,88% en 2007).

Après l'examen contradictoire, la Cour retient que 38 dossiers font l'objet de 38 constatations qui sont contestées, non commentées ou pour lesquelles des explications supplémentaires annoncées restent à venir, et que 7 erreurs ou irrégularités concernant 7 dossiers ont été reconnues par le ministère.

2.1.2.5 Fonctionnaires, employés, ouvriers et étudiants

Pour l'ensemble des agents de l'Etat, les résultats du contrôle sont les suivants:

a) *Dossiers incomplets*

944 des 2.403 dossiers examinés (39,28%) se sont avérés incomplets (18,14% en 2010, 33,42% en 2009 et 14,16% en 2007). 1.753 documents justificatifs de paiement non communiqués ont été réclamés par la Cour des comptes auprès des départements ministériels concernés.

Après l'examen contradictoire, 90 dossiers (3,75% des dossiers examinés) restent à être complétés par 135 pièces, de sorte que la Cour des comptes n'a pas pu se prononcer sur les dépenses y afférentes.

b) *Constatations*

259 des 2.403 dossiers examinés (10,78%) ont initialement donné lieu à 304 constatations de la Cour des comptes (7,98% pour 2010, 5,76% pour 2009 et 34,48% pour 2007).

Après l'examen contradictoire, la Cour retient que 103 dossiers font l'objet de 123 constatations qui sont contestées, non commentées ou pour lesquelles des explications supplémentaires annoncées restent à venir, et que 174 erreurs ou irrégularités concernant 151 dossiers (6,28% des dossiers examinés) ont été reconnues par les ministères concernés.

Les chiffres initiaux relatifs aux dossiers examinés sont repris dans le tableau ci-dessous.

<i>Statut</i>	<i>Dossiers</i>	<i>Dossiers incomplets</i>			<i>Dossiers divergents</i>		
	<i>Nombre</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>Pièces</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>Constat.</i>
Fonctionnaires	818	322	39,36%	436	79	9,66%	84
Employés	872	208	23,85%	216	122	13,99%	158
Ouvriers	267	118	44,19%	121	13	4,87%	17
Etudiants	446	296	66,37%	980	45	10,09%	45
Agents	2.403	944	39,28%	1.753	259	10,78%	304

Le tableau ci-après reprend les chiffres adaptés au 18 septembre 2012, après examen des données et pièces supplémentaires fournies.

<i>Statut</i>	<i>Dossiers</i>	<i>Dossiers incomplets</i>			<i>Dossiers divergents</i>		
	<i>Nombre</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>Pièces</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>Constat.</i>
Fonctionnaires	818	22	2,69%	22	97	11,86%	104
Employés	872	28	3,21%	30	102	11,70%	135
Ouvriers	267	12	4,49%	12	10	3,75%	13
Etudiants	446	28	6,28%	71	45	10,09%	45
Agents	2.403	90	3,75%	135	254	10,57%	297

Les constatations de la Cour des comptes concernent, de manière schématique, six catégories:

- calcul de la tâche;
- allocation de fin d'année;
- rémunération de base;
- allocation de repas;
- décision d'engagement et de carrière;
- erreur imputable au démarrage de SAP-HR.

Le tableau ci-dessous indique pour chacune des six catégories le nombre de constatations faites par la Cour des comptes.

	<i>Fonctionnaires</i>	<i>Employés</i>	<i>Ouvriers</i>	<i>Etudiants</i>	<i>Total</i>
1) calcul de la tâche	0	48	0	2	50
2) allocation de fin d'année	1	2	0	0	3
3) rémunération de base	101	62	13	38	214
4) allocation de repas	0	3	0	0	3
5) décision d'engagement et de carrière	2	20	0	3	25
6) erreur imputable au démarrage de SAP-HR	0	0	0	2	2
Total	104	135	13	45	297

Ainsi délibéré et arrêté par la Cour des comptes en sa séance du 27 septembre 2012.

La Cour des comptes,

Le Secrétaire général,
Marco STEVENAZZI

Le Président,
Marc GENGLER

*

ANNEXE

Tableau 26: Les crédits destinés à l'acquisition de biens meubles durables

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Dépassement
	30 – Ministère d'Etat				
	<i>Section 30.3 – Conseil d'Etat</i>				
30.3.74.000	Acquisition de véhicules automoteurs	28.000	7.000,00	34.989,00	6.989,00
	<i>Section 30.4 – Gouvernement</i>				
30.4.74.050	Acquisition d'équipements informatiques	30.000	7.247,00	36.510,49	6.510,49
	<i>Section 30.6 – Centre de communications du Gouvernement</i>				
30.6.74.000	Acquisition de véhicules automoteurs	29.000	25.000,00	53.610,00	24.610,00
30.6.74.021	Acquisition d'installations de télécommunications pour les autres administrations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	730.000	25.000,00	746.887,08	16.887,08
30.6.74.051	Acquisition d'équipements informatiques pour les autres administrations	225.000	4.000,00	226.751,58	1.751,58
	31 – Ministère des Affaires étrangères				
	<i>Section 31.1 – Relations internationales.– Missions luxembourgeoises à l'étranger</i>				
31.1.74.070	Ambassades, représentations permanentes et consulats: acquisition d'œuvres d'art	28.800	4.900,00	33.700,00	4.900,00
	<i>Section 31.6 – Défense nationale</i>				
31.6.74.050	Acquisition d'équipements informatiques	97.438	25.000,00	116.430,23	18.992,23
31.6.74.310	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Sans distinction d'exercice)	88.150	46.000,00	133.529,16	45.379,16
31.6.74.320	Equipement de casernement et équipement divers. (Sans distinction d'exercice)	141.200	37.063,00	177.845,32	36.645,32
31.6.74.330	Matériel de protection n.b.c.	2.000	27.800,00	29.713,24	27.713,24
31.6.74.340	Acquisition d'instruments de musique	27.300	9.700,00	36.994,78	9.694,78
31.6.74.390	Système de surveillance et d'accès (SDE). (Sans distinction d'exercice)	6.700	34.175,00	40.870,30	34.170,30
31.6.74.391	Acquisition de matériel de sport	5.000	7.336,00	12.327,35	7.327,35
	34 – Ministère des Finances				
	<i>Section 34.4 – Contributions directes</i>				
34.4.74.050	Acquisition d'équipements informatiques	170.000	12.000,00	176.771,80	6.771,80
	<i>Section 34.6 – Douanes et accises</i>				
34.6.74.020	Acquisition d'installations de télécommunications	33.000	4.500,00	37.134,78	4.134,78
34.6.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	36.000	4.500,00	937.025,10	901.025,10
	35 – Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur				
	<i>Section 35.0 – Economie</i>				
35.0.74.050	Acquisition d'équipements informatiques	125.000	4.680,00	129.677,10	4.677,10

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Dépassement
	39 – Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région				
	<i>Section 39.5 – Police grand-ducale</i>				
39.5.74.300	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.382.000	130.500,00	1.509.058,84	127.058,84
	<i>Section 39.6 – Administration des services de secours</i>				
39.6.74.000	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	2.545.152	14.584,18	2.559.736,18	14.584,18
	<i>Section 39.9 – Administration de la gestion de l'eau</i>				
39.9.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux	140.000	163.000,00	287.056,59	147.056,59
39.9.74.061	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau	181.660	30.949,00	212.608,05	30.948,05
	40 et 41 – Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle				
	<i>Section 40.7 – Education différenciée</i>				
40.7.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux	115.000	9.500,00	119.921,88	4.921,88
	42 et 43 – Ministère de la Famille et de l'Intégration				
	<i>Section 42.5 – Caisse nationale des prestations familiales</i>				
42.5.74.020	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'installations de télécommunications. (Crédit non limitatif)	2.000	6.930,00	7.004,77	5.004,77
42.5.74.041	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements spéciaux	5.000	3.157,00	8.156,66	3.156,66
	44 – Ministère de la Santé				
	<i>Section 44.2 – Laboratoire national de santé</i>				
44.2.74.030	Acquisition d'appareils de laboratoire	750.000	22.064,00	770.113,67	20.113,67
	46 – Ministère du Travail et de l'Emploi				
	<i>Section 46.1 – Administration de l'emploi</i>				
46.1.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux	25.000	5.000,00	29.939,60	4.939,60
46.1.74.060	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	2.000	5.300,00	7.272,60	5.272,60
	<i>Section 46.2 – Inspection du travail et des mines</i>				
46.2.74.050	Acquisition d'équipements informatiques	35.000	20.700,00	55.455,30	20.455,30
	<i>Section 46.5 – Emploi des accidentés et des handicapés</i>				
46.5.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20.000	25.344,19	43.230,89	23.230,89

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Dépassement
	50 et 51 – Ministère du Développement durable et des Infrastructures				
	<i>Section 50.4 – Administration de la nature et des forêts</i>				
50.4.74.000	Administration générale: acquisition de véhicules automoteurs	65.000	3.540,00	68.540,00	3.540,00
	<i>Section 50.6 – Circulation et sécurité routières</i>				
50.6.74.050	Remboursement à la société nationale de contrôle technique des frais d'amortissement pour la gestion du fichier national des véhicules et des permis de conduire	450.000	8.000,00	457.375,00	7.375,00
	<i>Section 50.9 – Navigation et transports fluviaux</i>				
50.9.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	250.000	6.900,00	254.732,35	4.732,35
	<i>Section 51.5 – Travaux publics.– Dépenses générales</i>				
51.5.74.050	Acquisition d'équipements informatiques	5.000	8.000,00	10.221,19	5.221,19

Source chiffres: compte général 2011; tableau: Cour des comptes

Tableau 27: Les crédits surestimés

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Surestimation
	01 – Ministère des Affaires étrangères				
	<i>Section 01.1 – Relations internationales.– Missions luxembourgeoises à l'étranger</i>				
01.1.12.080	Frais généraux d'entretien des immeubles. (Sans distinction d'exercice)	806.350	-32.500,00	752.295,78	54.054,22
01.1.12.250	Frais de formation, de bureau, de télécommunications, d'informatique et de banque, frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles, frais de transport du courrier diplomatique et de transport de vin luxembourgeois, taxes et impôts. (Sans distinction d'exercice)	1.161.602	-92.000,00	1.059.642,17	101.959,83
	<i>Section 01.6 – Défense nationale</i>				
01.6.12.060	Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'outillage et de matériel de rechange; location d'équipements de transmission de données; frais d'utilisation du réseau radio-électrique; frais de consultation et de développement d'un réseau de transmission de données informatiques. (Sans distinction d'exercice)	764.350	-30.000,00	721.030,57	43.319,43
01.6.12.160	Acquisition de matériel médical et pharmaceutique. (Sans distinction d'exercice)	180.500	-45.000,00	129.511,32	50.988,68
01.6.12.302	Frais en relation avec le „Partenariat pour la paix“ et la coopération militaire: dépenses diverses	41.000	-41.000,00	0,00	41.000,00

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Transfert</i>	<i>Liquidé</i>	<i>Surestimation</i>
01.6.12.350	Acquisition de munitions. (Sans distinction d'exercice)	650.000	-69.000,00	580.436,02	69.563,98
01.6.12.353	Frais en relation avec exercices et manœuvres à l'étranger	58.500	-25.500,00	24.889,62	33.610,38
01.7.12.300	<i>Section 01.7 – Coopération au développement et action humanitaire</i> Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement. (Sans distinction d'exercice)	630.000	-163.000,00	304.339,45	325.660,55
02 – Ministère de la Culture					
<i>Section 02.0 – Culture: dépenses générales</i>					
02.0.12.303	Relations culturelles internationales: frais divers	474.000	-61.774,00	300.993,51	173.006,49
02.0.34.060	Bourses dans l'intérêt de la création artistique	120.000	-40.000,00	79.685,51	40.314,49
02.0.34.061	Bourses attribuées dans le cadre des accords culturels	126.000	-57.500,00	62.823,00	63.177,00
<i>Section 02.1 – Service des sites et monuments nationaux</i>					
02.1.12.300	Frais de restauration d'objets du patrimoine mobilier de l'Etat. (Sans distinction d'exercice)	26.000	-26.000,00	0,00	26.000,00
03 – Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche					
<i>Section 03.0 – Enseignement supérieur.– Dépenses générales</i>					
03.0.12.302	Mise en place d'un comité d'accréditation pour les formations de l'enseignement supérieur	148.355	-42.400,00	104.867,13	43.487,87
04 – Ministère des Finances					
<i>Section 04.4 – Contributions directes</i>					
04.4.12.040	Frais de bureau	192.150	-34.120,00	155.168,64	36.981,36
04.4.12.080	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	390.000	-26.900,00	355.679,16	34.320,84
04.4.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	700.000	-66.920,00	633.010,78	66.989,22
<i>Section 04.5 – Enregistrement et domaines</i>					
04.5.12.190	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Sans distinction d'exercice)	85.000	-29.000,00	53.648,96	31.351,04
05 – Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur					
<i>Section 05.0 – Economie</i>					
05.0.12.121	Observatoire de la Compétitivité: frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	150.000	-48.684,00	101.315,72	48.684,28

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Transfert</i>	<i>Liquidé</i>	<i>Surestimation</i>
05.0.31.054	Participation de l'Etat dans les actions d'information, de publicité, de préparation, d'appréciation, de suivi et d'évaluation des programmes opérationnels dans le cadre de l'application des règlements (C.E.) n° 1260/1999 du Conseil du 21 juin 1999 et (C.E.) n° 1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 et de leurs règlements d'application	235.000	-48.482,00	126.266,37	108.733,63
	06 – Ministère des Classes moyennes et du Tourisme				
	<i>Section 06.1 – Tourisme</i>				
06.1.12.142	Frais de réalisation et d'impression de brochures, dépliants et prospectus. (Sans distinction d'exercice)	78.600	-43.778,00	34.820,96	43.779,04
06.1.33.021	Exécution du huitième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais de rémunération et de fonctionnement dans le cadre de projets ou initiatives touristiques d'envergure gérés par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et des associations sans but lucratif. (Sans distinction d'exercice)	1.478.941	-104.327,00	1.290.717,16	188.223,84
	07 – Ministère de la Justice				
	<i>Section 07.1 – Services judiciaires</i>				
07.1.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	1.150.000	-502.510,00	456.919,83	693.080,17
	<i>Section 07.2 – Etablissements pénitentiaires</i>				
07.2.12.311	Entretien des détenus: menues dépenses de ménage; dépenses diverses	384.500	-44.081,00	317.629,01	66.870,99
	08 – Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative				
	<i>Section 08.0 – Fonction publique et réforme administrative.– Dépenses diverses</i>				
08.0.12.120	Réforme administrative – Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	370.000	-30.000,00	261.368,16	108.631,84
	<i>Section 08.3 – Institut national d'Administration Publique</i>				
08.3.11.130	Direction de l'institut et formation générale des stagiaires: indemnités pour services extraordinaires	168.351	-40.000,00	114.409,64	53.941,36
08.3.12.000	Formation générale des stagiaires: indemnités pour services de tiers	118.080	-50.830,00	55.372,85	62.707,15
	09 – Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région				
	<i>Section 09.5 – Police grand-ducale</i>				
09.5.12.030	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage de divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'articles de literie et de rideaux; dépenses diverses	830.000	-79.000,00	732.627,88	97.372,12
09.5.12.190	Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses	470.000	-56.000,00	398.405,02	71.594,98

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Transfert</i>	<i>Liquidé</i>	<i>Surestimation</i>
09.5.12.251	Centre de coopération Policière et Douanière: frais de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice)	361.000	-77.000,00	272.050,06	88.949,94
09.5.12.351	Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de l'équipement; frais d'acquisition de matériel de tir; frais d'entretien du stand de tir; frais d'acquisition et d'entretien des équipements spéciaux	450.000	-43.000,00	386.670,53	63.329,47
	<i>Section 09.6 – Administration des services de secours</i>				
09.6.12.120	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	136.000	-46.831,00	89.168,08	46.831,92
09.6.12.310	Frais d'instruction et d'entraînement des volontaires de la protection civile	139.000	-28.354,00	110.645,27	28.354,73
	<i>Section 09.9 – Administration de la gestion de l'eau</i>				
09.9.43.020	Participation de l'Etat dans les partenariats de cours d'eau. (Sans distinction d'exercice)	150.000	-30.443,00	119.468,29	30.531,71
	10 et 11 – Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle				
	<i>Section 10.0 – Dépenses générales</i>				
10.0.33.010	Cours, stages, recherches, études et activités ou manifestations à caractère pédagogique: subsides	77.900	-38.225,00	37.277,58	40.622,42
	<i>Section 10.7 – Education différenciée</i>				
10.7.12.190	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Sans distinction d'exercice)	267.760	-29.704,00	200.624,20	67.135,80
	<i>Section 11.3 – Service de la formation professionnelle</i>				
11.3.41.002	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat	818.316	-46.988,00	765.535,44	52.780,56
	<i>Section 11.4 – Sports.– Dépenses générales</i>				
11.4.33.013	Participation à l'indemnisation des cadres administratifs des fédérations sportives agréées et du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois	1.084.125	-40.580,00	1.043.545,00	40.580,00
	12 et 13 – Ministère de la Famille et de l'Intégration				
	<i>Section 12.1 – Service d'action sociofamiliale.– Enfants et adultes</i>				
12.1.33.012	Participation de l'Etat aux frais de prise en charge d'enfants à besoins spécifiques dans les structures d'accueil de jour pour enfants en bas âge	552.000	-180.000,00	358.922,83	193.077,17

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Transfert</i>	<i>Liquidé</i>	<i>Surestimation</i>
12.3.33.013	<i>Section 12.3 – Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration</i> Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services qui ont pour objet de promouvoir, au moyen de l'action et de la recherche, le dialogue, la rencontre et l'échange entre étrangers et Luxembourgeois	920.509	-57.246,00	863.263,00	57.246,00
12.4.12.100	<i>Section 12.4 – Fonds national de solidarité</i> Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	752.330	-43.940,00	708.388,70	43.941,30
12.5.12.070	<i>Section 12.5 – Caisse nationale des prestations familiales</i> Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: location et entretien des équipements informatiques	250.000	-95.287,95	115.934,54	134.065,46
13.0.33.000	<i>Section 13.0 – Office national de l'enfance</i> Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil conventionnés pour jeunes	11.897.529	-1.253.700,00	10.643.829,00	1.253.700,00
13.0.33.001	Participation de l'Etat aux frais des services de placement familial conventionnés	7.737.818	-1.400.000,00	6.337.818,00	1.400.000,00
13.0.33.003	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'aide socio-éducative en milieu ouvert (centres d'accompagnement en milieu ouvert)	1.502.795	-55.900,00	1.446.895,00	55.900,00
13.0.33.004	Participation de l'Etat aux frais de l'aide sociofamiliale en famille	193.000	-34.223,00	158.777,00	34.223,00
13.0.33.006	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services conventionnés de logement pour jeunes en milieu ouvert	1.792.382	-119.800,00	1.672.582,00	119.800,00
13.0.33.007	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil de jour conventionnés pour jeunes	1.038.794	-118.339,00	920.455,00	118.339,00
	14 – Ministère de la Santé				
14.0.12.127	<i>Section 14.0 – Ministère de la santé</i> Actions et projets dans le cadre de la stratégie e-Santé. (Sans distinction d'exercice)	1.325.000	-240.330,00	960.393,13	364.606,87
14.0.33.019	Subsides dans l'intérêt de la mise en œuvre de la promotion de la santé	100.000	-54.500,00	45.012,74	54.987,26
14.1.12.306	<i>Section 14.1 – Direction de la santé</i> Frais d'organisation et d'évaluation de programmes de dépistage du cancer. (Sans distinction d'exercice)	289.862	-48.300,00	218.476,98	71.385,02
14.2.12.121	<i>Section 14.2 – Laboratoire national de santé</i> Frais d'accréditation de laboratoire	100.000	-27.594,00	55.479,10	44.520,90
14.2.12.160	Acquisition de réactifs, verrerie, isotopes, vaccins, sérums et matériels divers de laboratoire	2.370.000	-30.000,00	2.339.805,38	30.194,62

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Surestimation
	16 – Ministère du Travail et de l'Emploi				
	<i>Section 16.0 – Travail. – Dépenses générales</i>				
16.0.12.141	Frais de rédaction et d'édition de documentation en rapport avec la législation du travail	130.000	-130.000,00	0,00	130.000,00
16.0.12.190	Colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	125.000	-42.000,00	38.812,17	86.187,83
	<i>Section 16.2 – Inspection du travail et des mines</i>				
16.2.12.121	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	358.000	-88.900,00	263.688,74	94.311,26
	19 – Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural				
	<i>Section 19.1 – Mesures économiques et sociales spéciales</i>				
19.1.43.001	Participation de l'Etat en faveur des communes en milieu rural pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement communaux et régionaux (PDC) en milieu rural ou de renouveau local (PRL). (Sans distinction d'exercice)	215.000	-186.000,00	0,00	215.000,00
	<i>Section 19.2 – Administration des services techniques de l'agriculture</i>				
19.2.12.070	Location et entretien des équipements informatiques	138.018	-27.800,00	89.986,20	48.031,80
19.2.33.027	Mesures spéciales d'ordre technique: subventions pour la rationalisation d'exploitations agricoles; la réalisation d'infrastructures d'élevage pour animaux de basse cour par des associations privées et mesures en faveur de la conservation de races; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	162.000	-65.431,00	54.461,31	107.538,69
	<i>Section 19.3 – Sylviculture</i>				
19.3.12.120	Etudes sur le milieu forestier: frais d'études et d'analyses; indemnités pour services de tiers; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	1.040.000	-34.000,00	953.191,07	86.808,93
	20 et 21 – Ministère du Développement durable et des Infrastructures				
	<i>Section 20.2 – Environnement: Dépenses générales</i>				
20.2.43.301	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables au niveau local et régional réalisé par les communes et les syndicats de communes. (Sans distinction d'exercice)	95.000	-75.017,00	17.000,00	78.000,00
	<i>Section 20.5 – Transports.– Dépenses générales</i>				
20.5.12.190	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	50.000	-38.200,00	2.225,00	47.775,00

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Surestimation
	<i>Section 21.6 – Ponts et chaussées.– Dépenses générales</i>				
21.6.12.050	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	450.000	-75.000,00	370.008,92	79.991,08
21.6.12.080	Bâtiments administratifs, hangars et dépôts: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	1.500.000	-33.123,73	1.407.780,75	92.219,25
	<i>Section 21.7 – Ponts et chaussées.– Travaux propres</i>				
21.7.14.003	Ouvrages d'art routiers: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice)	1.506.000	-153.652,33	1.180.918,58	325.081,42
21.7.14.005	Pistes cyclables: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice)	250.000	-97.750,43	114.000,32	135.999,68
	30 – Ministère d'Etat				
	<i>Section 30.6 – Centre de communications du Gouvernement</i>				
30.6.74.061	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les autres administrations. (Sans distinction d'exercice)	300.000	-54.000,00	203.292,90	96.707,10
	31 – Ministère des Affaires étrangères				
	<i>Section 31.6 – Défense nationale</i>				
31.6.74.060	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Sans distinction d'exercice)	733.039	-189.374,00	522.659,17	210.379,83
	36 – Ministère des Classes moyennes et du Tourisme				
	<i>Section 36.0 – Classes moyennes</i>				
36.0.52.000	Participation de l'Etat à la dotation en capital des mutualités de cautionnement du Commerce et de l'Artisanat. (Sans distinction d'exercice)	1.000.000	-111.096,00	888.903,13	111.096,87
	39 – Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région				
	<i>Section 39.5 – Police grand-ducale</i>				
39.5.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	300.000	-98.500,00	199.101,79	100.898,21
39.5.74.251	Bureau commun de coopération policière et Centre de coopération policière et douanière: acquisitions	300.000	-32.000,00	260.083,00	39.917,00
	<i>Section 39.9 – Administration de la gestion de l'eau</i>				
39.9.53.010	Participation de l'Etat au financement d'installations d'utilisation rationnelle des eaux dans les maisons d'habitation de particuliers	200.000	-87.343,00	112.656,10	87.343,90
39.9.63.000	Travaux et fournitures divers dans l'intérêt de la gestion des eaux; participation de l'Etat au financement de projets communaux. (Sans distinction d'exercice)	115.000	-46.145,00	68.850,91	46.149,09
39.9.74.030	Acquisition d'appareils de laboratoire	430.000	-175.600,00	253.580,00	176.420,00
39.9.74.051	Acquisition d'équipements informatiques pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau	63.789	-25.869,00	37.918,98	25.870,02

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Surestimation
	46 – Ministère du Travail et de l'Emploi <i>Section 46.5 – Emploi des accidentés et des handicapés</i>				
46.5.52.000	Participation aux frais de la création et de l'extension d'ateliers protégés	34.614	-25.344,19	0,00	34.614,00
	50 et 51 – Ministère du Développement durable et des Infrastructures <i>Section 51.6 – Ponts et chaussées</i>				
51.6.73.010	Routes nationales: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements. (Sans distinction d'exercice)	12.000.000	-767.584,28	11.228.634,71	771.365,29
51.6.73.012	Audits de sécurité, études, aménagements et équipements visant l'amélioration de la sécurité routière. (Sans distinction d'exercice)	1.400.000	-244.236,20	1.152.756,71	247.243,29
51.6.73.014	Voirie de l'Etat: construction de trottoirs. (Sans distinction d'exercice)	180.000	-25.373,74	154.138,22	25.861,78
51.6.73.060	Participation de l'Etat dans les frais de construction de quais d'accostage sur la Moselle. (Sans distinction d'exercice)	75.000	-75.000,00	0,00	75.000,00
51.6.73.061	Pistes cyclables: travaux de construction et de réfection. (Sans distinction d'exercice)	900.000	-673.723,96	214.691,72	685.308,28

Source chiffres: compte général 2011; tableau: Cour des comptes

Tableau 28: Les crédits sous-estimés

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sous-estimation
	01 – Ministère des Affaires étrangères <i>Section 01.1 – Relations internationales – Missions luxembourgeoises à l'étranger</i>				
01.1.11.140	Remboursement des frais exceptionnels de scolarité des agents en fonction à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	532.102	83.500,00	614.651,90	82.549,90
01.1.12.011	Frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	518.000	55.000,00	726.440,98	208.440,98
	<i>Section 01.6 – Défense nationale</i>				
01.6.11.150	Indemnités pour heures supplémentaires prestées notamment dans le cadre de l'Ecole de l'armée et des entraînements et instructions militaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	360.000	30.000,00	389.276,12	29.276,12
01.6.12.012	Frais de route et de séjour à l'étranger; autres frais de transport à l'étranger	177.000	35.000,00	203.238,05	26.238,05
01.6.12.080	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	1.175.000	187.000,00	1.353.314,74	178.314,74
01.6.12.190	Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	885.000	38.000,00	900.996,33	15.996,33

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Transfert</i>	<i>Liquidé</i>	<i>Sous-estimation</i>
01.7.12.012	<i>Section 01.7 – Coopération au développement et action humanitaire</i> Frais de route et de séjour et de voyages statutaires à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire	475.000	148.000,00	622.921,23	147.921,23
	02 – Ministère de la Culture <i>Section 02.0 – Culture: dépenses générales</i>				
02.0.12.001	Mesures en faveur de la langue luxembourgeoise: indemnités pour services de tiers	520.000	61.774,00	578.791,50	58.791,50
02.0.33.005	Participation au financement des activités du Théâtre national du Luxembourg	1.300.000	65.000,00	1.360.000,00	60.000,00
02.0.35.060	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	295.000	26.522,00	334.741,84	39.741,84
02.0.41.015	Participation de l'Etat aux frais de gestion de l'espace d'exposition „Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain“	1.700.000	34.600,00	1.731.600,00	31.600,00
	03 – Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche <i>Section 03.0 – Enseignement supérieur.– Dépenses générales</i>				
03.0.12.142	Frais d'organisation de la foire des études et de la formation	243.000	27.300,00	268.982,05	25.982,05
	04 – Ministère des Finances <i>Section 04.4 – Contributions directes</i>				
04.4.12.055	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif)	1.780.000	70.120,00	2.403.345,27	623.345,27
04.4.12.100	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.524.000	26.900,00	1.547.885,81	23.885,81
04.4.12.110	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	95.000	57.000,00	144.165,66	49.165,66
	<i>Section 04.5 – Enregistrement et domaines</i>				
04.5.12.390	Frais de banque. (Crédit non limitatif)	60.000	29.600,00	89.194,38	29.194,38
	05 – Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur <i>Section 05.0 – Economie</i>				
05.0.12.300	Direction de la propriété intellectuelle: frais de diffusion de la documentation et frais de fonctionnement (Remboursement des frais en rapport avec les dépôts de brevets européens)	150.000	27.282,00	176.010,22	26.010,22

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Transfert</i>	<i>Liquidé</i>	<i>Sous-estimation</i>
	06 – MMinistère des Classes moyennes et du Tourisme				
	<i>Section 06.1 – Tourisme</i>				
06.1.12.120	Exécution du huitième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: élaboration d'études et de concepts relatives au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique pour le compte du Ministère du Tourisme. (Sans distinction d'exercice)	170.800	44.050,00	206.570,11	35.770,11
06.1.12.140	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Sans distinction d'exercice)	226.000	71.177,00	296.888,60	70.888,60
06.1.33.011	Participation aux frais de l'association de gérance du musée du vin à Ehenen	75.000	60.200,00	135.163,13	60.163,13
	07 – Ministère de la Justice				
	<i>Section 07.1 – Services judiciaires</i>				
07.1.11.132	Frais de justice; exécution des commissions rogatoires; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	135.000	87.000,00	218.845,00	83.845,00
07.1.12.002	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.485.000	83.900,00	1.620.463,54	135.463,54
07.1.12.050	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.510.000	353.910,00	1.863.900,68	353.900,68
	<i>Section 07.2 – Etablissements pénitentiaires</i>				
07.2.12.050	Centre pénitentiaire de Luxembourg: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	258.000	36.204,00	294.203,28	36.203,28
	08 – Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative				
	<i>Section 08.0 – Fonction publique et réforme administrative – Dépenses diverses</i>				
08.0.11.130	Cours, jurys et commissions des examens administratifs: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	670.000	30.000,00	689.158,44	19.158,44
	<i>Section 08.3 – Institut national d'Administration Publique</i>				
08.3.12.001	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services de tiers	245.000	70.000,00	290.947,14	45.947,14
	09 – Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région				
	<i>Section 09.5 – Police grand-ducale</i>				
09.5.12.021	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles. (Sans distinction d'exercice)	980.000	87.000,00	1.066.633,95	86.633,95
09.5.12.022	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: divers. (Sans distinction d'exercice)	1.044.000	65.000,00	1.092.722,95	48.722,95

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Transfert</i>	<i>Liquidé</i>	<i>Sous-estimation</i>
09.5.12.080	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.300.000	30.000,00	2.329.932,27	29.932,27
09.5.12.090	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	953.283	37.000,00	985.653,74	32.370,74
09.5.12.340	Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'outillage et de matériel de rechange; location d'équipements de transmission de données; frais d'utilisation du réseau radio-électrique; frais de consultation et de développement du réseau de communication digitalisé. (Sans distinction d'exercice)	1.327.500	65.000,00	1.369.026,57	41.526,57
	<i>Section 09.6 – Administration des services de secours</i>				
09.6.12.001	Indemnités à allouer aux volontaires des services de secours. (Crédit non limitatif)	1.400.000	101.388,00	1.462.061,70	62.061,70
	<i>Section 09.9 – Administration de la gestion de l'eau</i>				
09.9.12.080	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	67.350	30.443,00	97.792,39	30.442,39
09.9.12.160	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire. (Sans distinction d'exercice)	318.997	26.326,00	345.322,60	26.325,60
	10 et 11 – Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle				
	<i>Section 11.3 – Service de la formation professionnelle</i>				
11.3.11.150	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents des centres de formation professionnelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	62.360	46.800,00	99.092,73	36.732,73
	<i>Section 11.4 – Sports.– Dépenses générales</i>				
11.4.33.022	Participation dans les indemnités d'entraîneurs fédéraux engagés avec l'agrément et sous le contrôle de l'Etat	1.190.000	40.580,00	1.230.580,00	40.580,00
	12 et 13 – Ministère de la Famille et de l'Intégration				
	<i>Section 12.1 – Service d'action sociofamiliale.– Enfants et adultes</i>				
12.1.33.004	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de foyers de jour conventionnés pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	27.090.989	180.000,00	27.270.989,00	180.000,00
	<i>Section 12.3 – Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration</i>				
12.3.33.014	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services ayant pour objet de promouvoir les mesures d'action sociales et d'intégration des étrangers	237.440	57.246,00	294.686,00	57.246,00

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Transfert</i>	<i>Liquidé</i>	<i>Sous-estimation</i>
12.4.12.080	<i>Section 12.4 – Fonds national de solidarité</i> Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments	69.506	53.338,00	122.844,00	53.338,00
12.5.12.080	<i>Section 12.5 – Caisse nationale des prestations familiales</i> Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments	330.000	73.089,40	403.089,40	73.089,40
13.0.12.125	<i>Section 13.0 – Office national de l'enfance</i> Frais d'experts et d'études en matière informatique	85.000	75.000,00	150.264,05	65.264,05
13.0.33.005	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance et à la famille par des forfaits mensuels et journaliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	24.482.009	1.372.039,00	25.854.048,00	1.372.039,00
13.0.34.011	Participation de l'Etat aux frais d'indemnisation des familles d'accueil par des forfaits journaliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	1.411.230,00	1.376.957,23	1.376.857,23
	14 – Ministère de la Santé				
	<i>Section 14.0 – Ministère de la santé</i>				
14.0.12.122	Frais d'experts, d'études et de publication relatifs à la planification et au contrôle du secteur hospitalier et extrahospitalier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	52.000	149.600,00	444.983,45	392.983,45
14.0.12.153	Prélèvements d'organes: prise en charge des frais d'interventions sur le donneur défunt, non opposables à l'UCM. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.000	43.000,00	47.991,90	42.991,90
14.0.33.013	Subsides divers à des associations œuvrant en matière d'action sociothérapeutique	64.000	32.000,00	94.700,00	30.700,00
14.2.12.303	<i>Section 14.2 – Laboratoire national de santé</i> Frais d'analyses à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	220.000	30.000,00	493.949,71	273.949,71
	16 – Ministère du Travail et de l'Emploi				
	<i>Section 16.0 – Travail – Dépenses générales</i>				
16.0.32.013	Remboursement aux employeurs des rémunérations des travailleurs participant à des cours de langue luxembourgeoise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	140.000	158.952,45	295.855,64	155.855,64
16.2.12.132	<i>Section 16.2 – Inspection du travail et des mines</i> Frais de publicité et de sensibilisation	20.000	55.000,00	74.968,50	54.968,50
	17 et 18 – Ministère de la Sécurité sociale				
	<i>Section 17.1 – Inspection générale de la sécurité sociale</i>				
17.1.12.070	Entretien du matériel informatique: participation aux frais du centre commun de la sécurité sociale, section informatique. (Crédit non limitatif)	233.784	26.300,00	259.969,67	26.185,67

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sous-estimation
	19 – Ministère de l’Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural				
	<i>Section 19.0 – Agriculture.– Dépenses générales</i>				
19.0.12.050	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	72.000	29.200,00	101.195,06	29.195,06
	<i>Section 19.1 – Mesures économiques et sociales spéciales</i>				
19.1.12.355	Frais en relation avec le ramassage des cadavres d’animaux auprès des agriculteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d’exercice)	923.000	30.500,00	953.404,04	30.404,04
19.1.31.053	Contribution de l’Etat aux frais de fonctionnement de services de comptabilité et de conseils de gestion agricoles. (Crédit non limitatif et sans distinction d’exercice)	2.430.000	155.500,00	2.817.974,27	387.974,27
	<i>Section 19.2 – Administration des services techniques de l’agriculture</i>				
19.2.12.020	Frais d’exploitation des véhicules automoteurs	114.300	26.500,00	130.963,64	16.663,64
19.2.34.100	Contribution de l’Etat aux primes dues en vertu de contrats conclus pour l’assurance-grêle, pour l’assurance multirisques récoltes et l’assurance risques-bétail. (Crédit non limitatif)	543.000	60.000,00	569.921,97	26.921,97
	<i>Section 19.3 – Sylviculture</i>				
19.3.12.125	Frais d’experts et d’études en matière informatique	45.768	40.000,00	85.445,03	39.677,03
	20 et 21 – Ministère du Développement durable et des Infrastructures				
	<i>Section 20.1 – Département de l’aménagement du territoire (DATer)</i>				
20.1.12.140	Frais de publicité, de sensibilisation et d’information. (Sans distinction d’exercice)	36.000	33.000,00	68.468,66	32.468,66
	<i>Section 20.2 – Environnement: Dépenses générales</i>				
20.2.12.304	Mise en œuvre du Protocole de Kyoto à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (Sans distinction d’exercice)	110.000	80.200,00	182.620,00	72.620,00
	<i>Section 20.4 – Administration de la nature et des forêts</i>				
20.4.12.021	Préposés forestiers: frais d’exploitation des véhicules automoteurs. (Sans distinction d’exercice)	205.000	25.500,00	229.669,23	24.669,23
	<i>Section 20.5 – Transports.– Dépenses générales</i>				
20.5.12.120	Frais d’experts et d’études. (Crédit non limitatif et sans distinction d’exercice)	540.000	59.100,00	662.092,97	122.092,97

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sous-estimation
21.6.12.020	<i>Section 21.6 – Ponts et chaussées.– Dépenses générales</i> Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	2.228.500	120.306,31	2.344.593,53	116.093,53
21.7.14.000	<i>Section 21.7 – Ponts et chaussées.– Travaux propres</i> Voirie de l'Etat: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	6.125.000	251.402,76	6.375.672,48	250.672,48
31.6.74.310	31 – Ministère des Affaires étrangères <i>Section 31.6 – Défense nationale</i> Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Sans distinction d'exercice)	88.150	46.000,00	133.529,16	45.379,16
31.6.74.320	Equipement de casernement et équipement divers. (Sans distinction d'exercice)	141.200	37.063,00	177.845,32	36.645,32
31.6.74.330	Matériel de protection n.b.c.	2.000	27.800,00	29.713,24	27.713,24
31.6.74.390	Système de surveillance et d'accès (SDE). (Sans distinction d'exercice)	6.700	34.175,00	40.870,30	34.170,30
36.0.53.040	36 – Ministère des Classes moyennes et du Tourisme <i>Section 36.0 – Classes moyennes</i> Application des lois-cadres ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: subventions en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.000.000	116.215,00	7.116.215,00	116.215,00
39.5.74.300	39 – Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région <i>Section 39.5 – Police grand-ducale</i> Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.382.000	130.500,00	1.509.058,84	127.058,84
39.9.73.070	<i>Section 39.9 – Administration de la gestion de l'eau</i> Travaux de génie civil et d'infrastructures	125.000	150.094,00	257.478,58	132.478,58
39.9.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux	140.000	163.000,00	287.056,59	147.056,59
39.9.74.061	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau	181.660	30.949,00	212.608,05	30.948,05
46.5.74.040	46 – Ministère du Travail et de l'Emploi <i>Section 46.5 – Emploi des accidentés et des handicapés</i> Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20.000	25.344,19	43.230,89	23.230,89

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sous-estimation
	50 et 51 – Ministère du Développement durable et des Infrastructures <i>Section 51.6 – Ponts et chaussées</i>				
51.6.73.011	Chemins repris: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements. (Sans distinction d'exercice)	17.800.000	1.758.040,95	19.535.948,71	1.735.948,71
51.6.73.015	Glissements de terrains: réparation des dégâts causés à la voirie; consolidation des talus; installation de dispositifs de sécurité en vue de prévenir la chute de pierres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	660.000	32.877,23	676.336,81	16.336,81

Source chiffres: compte général 2011; tableau: Cour des comptes

Tableau 29: Les crédits transférés dépassant au moins 90% du crédit voté

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé
	00 – Ministère d'Etat <i>Section 00.9 – Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg</i>			
00.9.12.010	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	500	-500,00	0,00
00.9.12.050	Achat de biens et de services auprès de l'Administration des postes et télécommunications	4.000	-4.000,00	0,00
	01 – Ministère des Affaires étrangères <i>Section 01.6 – Défense nationale</i>			
01.6.12.302	Frais en relation avec le „Partenariat pour la paix“ et la coopération militaire: dépenses diverses	41.000	-41.000,00	0,00
	02 – Ministère de la Culture <i>Section 02.0 – Culture: dépenses générales</i>			
02.0.33.002	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du groupement „MULUX“, Musées Luxembourg	25.000	-25.000,00	0,00
	<i>Section 02.1 – Service des sites et monuments nationaux</i>			
02.1.12.300	Frais de restauration d'objets du patrimoine mobilier de l'Etat. (Sans distinction d'exercice)	26.000	-26.000,00	0,00
02.1.33.010	Conservation, restauration et mise en valeur d'objets du patrimoine mobilier: subsides à des syndicats et à d'autres associations sans but lucratif	3.000	-3.000,00	0,00
02.1.34.070	Conservation, restauration et mise en valeur d'objets du patrimoine mobilier: subsides à des particuliers	3.000	-3.000,00	0,00
	04 – Ministère des Finances <i>Section 04.1 – Inspection générale des finances</i>			
04.1.12.190	Colloques, séminaires, stages et journées d'études et frais d'organisation et de participation	2.000	-2.000,00	0,00
	<i>Section 04.3 – Direction du contrôle financier</i>			
04.3.12.190	Formation du personnel	1.000	-1.000,00	0,00
	05 – Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur <i>Section 05.4 – Conseil de la concurrence</i>			
05.4.12.190	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	1.500	-1.500,00	0,00

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé
	<i>Section 05.9 Economie solidaire</i>			
05.9.12.145	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	2.000	-2.000,00	0,00
	06 – Ministère des Classes moyennes et du Tourisme			
	<i>Section 06.1 – Tourisme</i>			
06.1.12.010	Frais de route et de séjour	200	-200,00	0,00
06.1.33.010	Amélioration de l'infrastructure touristique: subventions réduisant les intérêts relatifs aux prêts contractés par les syndicats d'initiative, les associations sans but lucratif et les organismes luxembourgeois exerçant une activité notable au profit du tourisme national et qui ne sont pas subventionnés dans le cadre des programmes quinquennaux	100	-100,00	0,00
06.1.33.019	Exécution du huitième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais d'études et de concepts relatives au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique réalisées par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif. (Sans distinction d'exercice)	100	-100,00	0,00
06.1.33.023	Participation aux cours de formation touristique continue en vue de la standardisation et de la coordination des bureaux de tourisme régionaux et locaux	100	-100,00	0,00
	08 – Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative			
	<i>Section 08.4 – Sécurité dans la fonction publique</i>			
08.4.12.300	Achats de biens et de services spécifiques	620	-620,00	0,00
	09 – Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région			
	<i>Section 09.4 – Service de contrôle de la comptabilité des communes</i>			
09.4.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique	800	-800,00	0,00
	<i>Section 09.8 – Aménagement communal</i>			
09.8.12.190	Frais de formation; colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	3.500	-3.300,00	170,00
	12 et 13 – Ministère de la Famille et de l'Intégration			
	<i>Section 12.8 – Centre socio-éducatif de l'Etat</i>			
12.8.11.131	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services extraordinaires	1.000	-1.000,00	0,00
	14 – Ministère de la Santé			
	<i>Section 14.1 – Direction de la santé</i>			
14.1.12.308	Frais d'un programme à réaliser en vue d'améliorer la prise en charge de la santé maternelle et infantile	9.600	-9.600,00	0,00
	15 – Ministère du Logement			
	<i>Section 15.0 – Logement</i>			
15.0.12.190	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	800	-800,00	0,00
	16 – Ministère du Travail et de l'Emploi			
	<i>Section 16.0 – Travail.– Dépenses générales</i>			
16.0.12.141	Frais de rédaction et d'édition de documentation en rapport avec la législation du travail	130.000	-130.000,00	0,00
	<i>Section 16.1 – Administration de l'emploi</i>			
16.1.12.150	Prestations médicales et paramédicales liées au fonctionnement de la Commission mixte	2.500	-2.500,00	0,00

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Transfert</i>	<i>Liquidé</i>
16.1.12.160	Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceutique et de laboratoire	630	-630,00	0,00
16.1.12.300	Frais d'exploitation du laboratoire psychotechnique	3.000	-2.700,00	238,66
	17 et 18 – Ministère de la Sécurité sociale			
	<i>Section 17.2 – Contrôle médical de la sécurité sociale</i>			
17.2.11.130	Indemnités pour services extraordinaires	521	-521,00	0,00
17.2.12.000	Indemnités pour services de tiers	595	-595,00	0,00
	<i>Section 17.6 – Cellule d'évaluation et d'orientation</i>			
17.6.12.080	Bâtiments: exploitation et entretien	100	-100,00	0,00
17.6.12.191	Frais d'organisation de la Journée Nationale de l'Assurance Dépendance. (Sans distinction d'exercice)	100	-100,00	0,00
	19 – Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural			
	<i>Section 19.3 – Sylviculture</i>			
19.3.12.121	Frais d'experts et d'études: participation au projet de recherche „Surveillance et contrôle intégré des populations d'insectes ravageurs de nos forêts“	13.000	-13.000,00	0,00
	20 et 21 – Ministère du Développement durable et des Infrastructures			
	<i>Section 21.4 – Administration des chemins de fer</i>			
21.4.12.140	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	5.000	-5.000,00	0,00
	30 – Ministère d'Etat			
	<i>Section 30.4 – Gouvernement</i>			
30.4.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux	8.000	-7.247,00	752,90
	36 – Ministère des Classes moyennes et du Tourisme			
	<i>Section 36.0 – Classes moyennes</i>			
36.0.53.042	Subventions en capital allouées en faveur de projets hôteliers exceptionnels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	-100,00	0,00
36.0.74.060	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	3.000	-3.000,00	0,00
	44 – Ministère de la Santé			
	<i>Section 44.2 – Laboratoire national de santé</i>			
44.2.74.171	Crédit d'équipement du Registre Morphologique des Tumeurs	2.000	-2.000,00	0,00
	50 et 51 – Ministère du Développement durable et des Infrastructures			
	<i>Section 50.5 – Transports.– Dépenses générales</i>			
50.5.74.060	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	3.000	-2.900,00	0,00
	<i>Section 51.6 – Ponts et chaussées</i>			
51.6.73.060	Participation de l'Etat dans les frais de construction de quais d'accostage sur la Moselle. (Sans distinction d'exercice)	75.000	-75.000,00	0,00
51.6.73.068	Aérodrome de Noertrange: dépenses dans l'intérêt de l'aménagement du site. (Sans distinction d'exercice)	5.000	-5.000,00	0,00

Source chiffres: compte général 2011; tableau: Cour des comptes

Tableau 30: Crédits non limitatifs dépassés de plus de 50%

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidé	Dépassement effectif
	00 – Ministère d'Etat			
	<i>Section 00.4 – Gouvernement</i>			
00.4.12.120	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	240.000	625.537,06	375.537,06
00.4.12.131	Frais de publication du Mémorial, de codes, de recueils de législation, de guides pratiques et de projets de loi, sur papier et sur support informatique, et frais relatifs aux travaux préparatoires à ces publications; frais d'exploitation et d'entretien du site Internet legilux.lu. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.000.000	7.775.585,48	2.775.585,48
00.4.12.305	Frais en relation avec l'organisation de conférences, de colloques, de séminaires nationaux et internationaux à Luxembourg. (Crédit non limitatif)	150.000	339.532,95	189.532,95
	01 – Ministère des Affaires étrangères			
	<i>Section 01.0 – Dépenses générales</i>			
01.0.35.060	Conférences et réunions internationales: participation aux frais communs; dépenses diverses des délégations luxembourgeoises; frais généraux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.301	23.749,00	8.448,00
	<i>Section 01.1 – Relations internationales.– Missions luxembourgeoises à l'étranger</i>			
01.1.12.251	Frais de mise en place et de fonctionnement de nouvelles missions luxembourgeoises à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	159.500	405.736,62	246.236,62
	<i>Section 01.4 – Immigration</i>			
01.4.12.000	Frais de traduction et d'interprétation et autres indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	140.000	225.121,23	85.121,23
01.4.12.120	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	19.018,13	18.918,13
01.4.12.301	Titres de séjour: frais d'acquisition de matériel; entretien et réparation de machines; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	62.773,75	62.673,75
	<i>Section 01.5 – Direction de la Défense</i>			
01.5.12.120	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif)	2.000	7.200,00	5.200,00
	02 – Ministère de la Culture			
	<i>Section 02.0 – Culture: dépenses générales</i>			
02.0.43.008	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des bibliothèques gérées par des communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	75.000	165.300,00	90.300,00
	<i>Section 02.2 – Musée national d'histoire et d'art</i>			
02.2.12.220	Recherches historiques et travaux de caractère archéologique (fouilles d'urgence): dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	124.000	346.533,63	222.533,63

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidé	Dépassement effectif
	03 – Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche <i>Section 03.2 – Recherche et innovation</i>			
03.2.33.006	Contributions financières dans l'intérêt de la mise en œuvre du plan d'action national en matière de sciences et technologies spatiales et aéronautiques. (Crédit non limitatif)	5.000	100.000,00	95.000,00
	04 – Ministère des Finances <i>Section 04.0 – Dépenses générales</i>			
04.0.11.090	Indemnités de poste et de logement d'agents détachés à l'étranger. (Crédit non limitatif)	90.350	180.523,91	90.173,91
04.0.12.120	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	121.370,37	121.270,37
	<i>Section 04.1 – Inspection générale des finances</i>			
04.1.12.120	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	480.000	1.255.207,75	767.557,75
	<i>Section 04.2 – Trésorerie de l'Etat</i>			
04.2.23.010	Pertes de change en relation avec des paiements de factures en devises. (Crédit non limitatif)	250.000	475.938,85	225.938,85
	<i>Section 04.4 – Contributions directes</i>			
04.4.12.350	Frais de banque. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	45.500	69.140,90	23.640,90
	<i>Section 04.5 – Enregistrement et domaines</i>			
04.5.12.310	Frais de poursuite et d'instance; frais hypothécaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	350.000	899.238,18	549.238,18
	<i>Section 04.6 – Douanes et accises</i>			
04.6.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.613.500	2.674.598,38	1.061.098,38
04.6.12.330	Honoraires et frais d'experts; frais d'analyse et de contrôle; frais d'interprètes et frais de traduction; frais judiciaires; dommages-intérêts; restitution d'intérêts de retard; indemnités pour visiteuses; frais de manutention et frais de destruction de marchandises saisies. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.000	28.096,72	23.096,72
	<i>Section 04.8 – Dette publique</i>			
04.8.12.300	Dette publique: indemnités, imprimés, commissions, frais d'achat de papier filigrané, frais de confection de titres et autres frais accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50.000	192.851,49	142.851,49
	05 – Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur <i>Section 05.1 – Service central de la statistique et des études économiques (STATEC)</i>			
05.1.12.121	Mise en place de la Centrale des Bilans. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	66.000	120.622,50	54.622,50
	<i>Section 05.6 – Commissariat aux affaires maritimes</i>			
05.6.41.010	Dotation globale dans l'intérêt du fonctionnement du Commissariat aux Affaires Maritimes. (Crédit non limitatif)	100.000	300.000,00	200.000,00
	<i>Section 05.7 – Inspection de la concurrence</i>			
05.7.12.120	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	49.887,00	49.787,00

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidé	Dépassement effectif
05.9.33.000	<i>Section 05.9 – Economie solidaire</i> Participation financière de l'Etat à des organismes mettant en œuvre des actions nationales ayant trait à l'économie solidaire dans le cadre des fonds structurels européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	8.625,00	8.525,00
07.1.12.310	07 – Ministère de la Justice <i>Section 07.1 – Services judiciaires</i> Assistance judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.000.000	5.981.713,12	2.981.713,12
08.0.11.150	08 – Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative <i>Section 08.0 – Fonction publique et réforme administrative.– Dépenses diverses</i> Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25.000	38.292,39	13.292,39
08.0.11.170	Indemnisation des fonctionnaires et anciens fonctionnaires ayant subi un dommage en raison de leur qualité ou de leurs fonctions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40.000	74.754,43	34.754,43
08.0.11.300	Remboursement à l'association d'assurance contre les accidents des dépenses occasionnées par l'assurance obligatoire contre les accidents des fonctionnaires et employés de l'Etat jouissant d'un régime spécial de pension de retraite (arrêté grand-ducal modifié du 8.3.1961). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	5.215.315,41	5.215.215,41
08.0.11.311	Traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses non imputables sur un crédit budgétaire spécifique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	212.589,32	212.489,32
08.0.11.313	Régularisation de montants indûment versés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	329.412,76	329.312,76
08.0.12.110	Honoraires d'avocats pour actions judiciaires ordonnées par l'administration. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25.000	100.593,26	75.593,26
09.5.11.060	09 – Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région <i>Section 09.5 – Police grand-ducale</i> Remboursement à la Ville de Luxembourg des rémunérations des agents chargés temporairement de certaines missions au sein de la Direction régionale de la Police Grand-Ducale à Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	768.147,30	768.047,30
09.5.11.150	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif)	275.000	463.516,05	188.516,05
09.5.35.060	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	471.000	2.845.054,43	2.374.054,43
09.6.12.192	<i>Section 09.6 – Administration des services de secours</i> Frais de participation à l'exercice européen des services de secours EULUX. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	36.573,85	36.473,85

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidé	Dépassement effectif
	<i>Section 09.9 – Administration de la gestion de l'eau</i>			
09.9.12.041	Préparation des cartes des zones inondables conformément à la directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	41.296,50	41.196,50
09.9.12.304	Frais en relation avec des projets de recherche. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	2.000,00	1.900,00
	10 et 11 – Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle			
	<i>Section 10.0 – Dépenses générales</i>			
10.0.12.080	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	29.000	53.956,46	24.956,46
	<i>Section 10.7 – Education différenciée</i>			
10.7.11.060	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	9.025,14	8.925,14
10.7.33.000	Participation de l'Etat aux frais de personnel suppléant engagé dans les instituts gérés par des associations privées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	1.691,96	1.487,96
	<i>Section 10.8 – Service de la formation des adultes</i>			
10.8.33.001	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours du soir en langues luxembourgeoise, allemande et française: conventions avec les associations organisatrices. (Crédit non limitatif)	135.000	238.103,50	103.103,50
10.8.43.001	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours du soir en langues luxembourgeoise, allemande et française: conventions avec les communes organisatrices. (Crédit non limitatif)	110.000	185.451,23	75.451,23
	<i>Section 11.0 – Enseignement fondamental</i>			
11.0.43.000	Frais du personnel intervenant dans l'enseignement fondamental: remboursement de la part de l'Etat. (Crédit non limitatif)	100	12.177.499,00	12.177.399,00
	<i>Section 11.3 – Service de la formation professionnelle</i>			
11.3.11.130	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	291.000	715.798,83	424.798,83
11.3.32.021	Congé individuel de formation: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	600.000	2.199.938,32	1.599.938,32
	12 et 13 – Ministère de la Famille et de l'Intégration			
	<i>Section 12.0 – Famille</i>			
12.0.11.300	Remboursement à l'établissement public „Centres, Foyers et Services pour personnes âgées“ de traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales 1) d'agents détachés auprès de l'Etat, 2) d'agents bénéficiant d'un recalcul se rapportant à des périodes antérieures à la création de l'établissement public. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	111.960	185.969,29	74.009,29
12.0.33.005	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées: dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.800.586	2.851.925,32	1.051.339,32

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Liquidé</i>	<i>Dépassement effectif</i>
12.1.31.040	<i>Section 12.1 – Service d’action sociofamiliale.– Enfants et adultes</i> Participation de l’Etat aux frais de fonctionnement de structures privées dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d’exercice)	28.000.000	49.114.383,48	21.114.383,48
12.2.34.012	<i>Section 12.2 – Solidarité</i> Secours du chef de pertes et dégâts essuyés à la suite de catastrophes naturelles, frais d’expertises. (Crédit non limitatif et sans distinction d’exercice)	900	66.867,10	65.967,10
12.3.33.012	<i>Section 12.3 – Office luxembourgeois de l’accueil et de l’intégration</i> Prise en charge, entretien et encadrement de demandeurs de protection internationale; aides en vue d’un retour au pays d’origine; activités péri et parascolaires; dégâts causés à des tiers; frais de contentieux; fonctionnement des foyers d’accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d’exercice)	7.900.000	12.214.317,95	4.314.317,95
12.4.11.020	<i>Section 12.4 – Fonds national de solidarité</i> Participation de l’Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire. (Crédit non limitatif)	9.701	236.725,97	227.024,97
12.4.12.110	Participation de l’Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux. (Crédit non limitatif)	61.000	94.717,61	33.717,61
14.0.12.122	14 – Ministère de la Santé <i>Section 14.0 – Ministère de la santé</i> Frais d’experts, d’études et de publication relatifs à la planification et au contrôle du secteur hospitalier et extrahospitalier. (Crédit non limitatif et sans distinction d’exercice)	52.000	444.983,45	243.383,45
14.1.12.341	<i>Section 14.1 – Direction de la santé</i> Frais d’installation d’un réseau d’échange de données internationales en matière de médicaments. (Crédit non limitatif)	4.000	102.166,55	98.166,55
14.2.12.303	<i>Section 14.2 – Laboratoire national de santé</i> Frais d’analyses à l’étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d’exercice)	220.000	493.949,71	243.949,71
16.1.12.090	16 – Ministère du Travail et de l’Emploi <i>Section 16.1 – Administration de l’emploi</i> Loyers d’immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d’exercice)	47.736	77.736,00	30.000,00
17.1.12.120	17 et 18 – Ministère de la Sécurité sociale <i>Section 17.1 – Inspection générale de la sécurité sociale</i> Frais d’experts et d’études. (Crédit non limitatif et sans distinction d’exercice)	514.000	843.126,51	355.426,51
17.3.12.150	<i>Section 17.3 – Conseil arbitral des assurances sociales</i> Rapports médicaux, frais d’expertises et frais de déplacement y relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d’exercice)	144.000	231.979,94	87.979,94
17.4.12.150	<i>Section 17.4 – Conseil supérieur des assurances sociales</i> Frais d’expertises médicales et frais de déplacement y relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d’exercice)	12.000	19.639,14	7.639,14

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidé	Dépassement effectif
	19 – Ministère de l’Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural			
	<i>Section 19.1 – Mesures économiques et sociales spéciales</i>			
19.1.31.056	Contributions à des actions de diminution du coût de certains moyens de production de l’agriculture, de la viticulture et de l’horticulture. (Crédit non limitatif et sans distinction d’exercice)	1.300.000	14.491.735,91	13.191.735,91
	<i>Section 19.4 – Service d’économie rurale</i>			
19.4.12.090	Loyers d’immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	107.400	170.000,00	62.600,00
	20 et 21 – Ministère du Développement durable et des Infrastructures			
	<i>Section 20.3 – Administration de l’environnement</i>			
20.3.12.000	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d’exercice)	100	82.038,73	81.938,73
	<i>Section 20.4 – Administration de la nature et des forêts</i>			
20.4.43.042	Participation de l’Etat au financement par les communes et les syndicats de communes de projets de création, d’amélioration et d’entretien de biotopes réalisés dans le cadre d’une convention. (Crédit non limitatif et sans distinction d’exercice)	900.000	1.734.948,88	834.948,88
	<i>Section 20.5 – Transports.– Dépenses générales</i>			
20.5.35.060	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d’exercice)	107.600	171.609,05	62.409,05
	<i>Section 20.7 – Transports publics et ferroviaires</i>			
20.7.34.092	Transports sur commande dans l’intérêt de personnes infirmes à mobilité réduite. (Crédit non limitatif)	3.400.000	5.649.139,68	2.249.139,68
	<i>Section 21.0 – Direction de l’aviation civile</i>			
21.0.12.122	Frais d’experts et d’études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d’exercice)	100	20.400,00	20.300,00
	<i>Section 21.5 – Travaux publics.– Dépenses générales</i>			
21.5.93.000	Crédits contractés sous la garantie de l’Etat par l’établissement public pour la réalisation des équipements de l’Etat sur le site de Belval-Ouest: intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d’exercice)	1.400.000	2.300.966,91	900.966,91
	<i>Section 21.6 – Ponts et chaussées.– Dépenses générales</i>			
21.6.12.300	Etablissement d’un inventaire de la voirie et recensement de la circulation: indemnités, honoraires et fournitures diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d’exercice)	135.000	224.721,48	89.721,48
	31 – Ministère des Affaires étrangères			
	<i>Section 31.1 – Relations internationales.– Missions luxembourgeoises à l’étranger</i>			
31.1.74.251	Frais d’installation et d’équipement de nouvelles missions luxembourgeoises à l’étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d’exercice)	38.500	236.498,87	197.998,87
	<i>Section 31.5 – Direction de la défense</i>			
31.5.54.062	Participation au financement d’infrastructures immobilières des organismes internationaux concourant à la défense du pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d’exercice)	1.152.840	2.522.357,00	1.369.517,00

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidé	Dépassement effectif
	33 – Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche			
	<i>Section 33.0 – Enseignement supérieur.– Dépenses générales</i>			
33.0.53.010	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: garantie de l'Etat (loi du 22 juin 2000). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	366.780,52	366.680,52
	34 – Ministère des Finances			
	<i>Section 34.0 – Dépenses générales</i>			
34.0.53.010	Indemnisation des dommages de guerre mobiliers et immobiliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	42.819,00	42.719,00
34.0.71.050	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.000.000	69.850.008,42	56.850.008,42
34.0.73.060	Travaux d'aménagement dans l'intérêt de la valorisation de terrains faisant partie du domaine de l'Etat; participation à des frais de viabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90.000	422.300,10	332.300,10
34.0.81.035	Participation dans le capital social de sociétés, de groupements d'intérêt économique ou d'autres organismes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	8.648.835,14	8.638.835,14
34.0.81.040	Société nationale de crédit et d'investissement: majoration de la dotation; dotation spéciale pour l'octroi de prêts d'Etat à Etat. (Crédit non limitatif)	100	91.535.483,09	91.535.383,09
	<i>Section 34.6 – Douanes et accises</i>			
34.6.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	36.000	937.025,10	896.525,10
	35 – Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur			
	<i>Section 35.0 – Economie</i>			
35.0.51.040	Application de la législation en matière d'aide aux PME: subventions en capital, bonifications d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.350.000	2.850.000,00	1.500.000,00
35.0.63.000	Mesures et interventions visant la création ou l'amélioration d'infrastructures industrielles, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, en vue de promouvoir et de faciliter l'établissement, le développement et l'extension d'entreprises de production de biens et de services, dépenses et frais connexes: participation au coût de certains travaux communaux ou intercommunaux et subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	225.000	647.096,85	422.096,85
35.0.71.000	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: achats de terrains à l'intérieur du secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	9.034,95	8.934,95
35.0.72.010	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: acquisition, construction et aménagement de bâtiments et d'équipements, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.300.000	4.077.234,62	2.777.234,62

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Liquidé</i>	<i>Dépassement effectif</i>
35.0.74.061	Rémunération pour l'utilisation des droits de reproduction par reprographie et par numérisation par le secteur public suivant l'accord Etat-Luxorr. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	117.491,88	117.391,88
35.0.81.030	Participation dans le capital social de sociétés ou à des Groupements d'Intérêt Economique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	1.125.000,00	1.124.900,00
	39 – Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région <i>Section 39.1 – Finances communales</i>			
39.1.93.000	Alimentation du fonds pour la réforme communale. (Crédit non limitatif)	1.500.000	11.500.000,00	10.000.000,00
	45 – Ministère du Logement <i>Section 45.0 – Logement</i>			
45.0.63.002	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux communes (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.501.400	2.937.941,00	1.436.541,00
45.0.81.030	Fonds pour le développement du logement et de l'habitat: majoration de la dotation. (Crédit non limitatif)	5.000.000	11.500.000,00	6.500.000,00
	49 – Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural <i>Section 49.1 – Mesures économiques et sociales spéciales</i>			
49.1.93.000	Alimentation du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture. (Crédit non limitatif)	57.000.000	97.000.000,00	40.000.000,00
	50 et 51 – Ministère du Développement durable et des Infrastructures <i>Section 51.0 – Direction de l'aviation civile</i>			
51.0.74.060	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels dans le cadre du système communautaire AESA. (Crédit non limitatif)	100	50.000,00	49.900,00
	<i>Section 51.7 – Fonds d'investissements publics</i>			
51.7.93.001	Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	55.800.000	112.877.894,00	57.077.894,00
51.7.93.004	Alimentation du fonds pour la loi de garantie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	48.500.000	135.500.000,00	87.000.000,00

Source chiffres: compte général 2011; tableau: Cour des comptes

II. LES REPONSES DU GOUVERNEMENT

Prise de position du ministère d'Etat

Luxembourg, le 15 octobre 2012

Le Rapport général de la Cour des comptes sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat de l'exercice 2011 ne soulève pas d'observation particulière de la part du Ministère d'Etat.

Prise de position du ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative

Luxembourg, le 16 octobre 2012

Me référant à l'objet sous rubrique et suite à votre courrier du 1er octobre 2012, j'ai l'honneur de vous transmettre en annexe ma prise de position y relative.

1. Le tableau 22 sur les crédits budgétaires sous-estimés de façon permanente entre 2006 et 2011 met en avant l'article 08.3.12.001 „*Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services de tiers*“ de l'Institut National d'Administration Publique. Cet article budgétaire se rapporte à la tenue des cours de formation continue où le nombre de cours organisés varie en fonction du nombre des inscriptions et est, par conséquent, difficilement prévisible.
2. L'article 08.3.11.131 „*Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires*“ mis en avant au tableau 22 comme surestimé de façon permanente sur les exercices 2006 à 2011 sert à couvrir les frais de cours organisés, du moins en partie, sur demande des administrations et services de l'Etat. Un nombre insuffisant d'inscriptions entraîne pourtant une annulation du cours en question. Les responsables de l'Institut National d'Administration Publique ne sont pas en mesure de prévoir à l'avance:
 - le nombre de cours à organiser sur demande des administrations;
 - le nombre d'inscriptions aux différents cours proposés;
 - le nombre de cours qui pourront effectivement avoir lieu.
3. En ce qui concerne le contrôle intensifié des rémunérations des agents de l'Etat, traité au chapitre 2, la Cour des comptes avait envoyé ses demandes par plusieurs lots de lettres à l'Administration du personnel de l'Etat entre début juin et début août 2012. Les réponses de l'Administration du personnel de l'Etat avaient été transmises par voie hiérarchique à la Cour des comptes.

Pour les „Dossiers incomplets“, il y a lieu de rappeler que la fourniture des documents à la Cour des comptes est de la responsabilité des différents départements ministériels, administrations et services de l'Etat, et non pas de l'Administration du personnel de l'Etat.

Concernant les „Constatactions“ encore en suspens, il y a lieu de signaler que l'Administration du personnel de l'Etat continue leur traitement pour clarifier la situation d'abord et pour prendre position ensuite. Pour un grand nombre des constatations faites par la Cour des comptes, l'Administration du personnel de l'Etat reste d'avis qu'elle a traité les dossiers concernés d'une manière correcte et qu'il ne s'agit donc pas d'erreurs.
4. Le tableau 27 sur les crédits surestimés donne lieu à un certain nombre de commentaires:
 - L'article 08.0.12.120 „*Réforme administrative – Frais d'experts et d'études*“ est destiné à assurer les dépenses pour assistance dans les projets du plan d'action de la réforme administrative menés au niveau central du département de la fonction publique et de la réforme administrative. Lors des orientations budgétaires établies en 2010, il était prévu notamment d'entamer des actions nouvelles en matière de renforcement des compétences dans le domaine du leadership des hauts fonctionnaires et d'implémenter des actions à la suite d'une étude réalisée dans le cadre de la gestion de la pyramide d'âge dans la Fonction publique luxembourgeoise. Or, le cours des négociations des réformes en matière salariale et statutaire a fait qu'une large partie de l'année 2011 a été réservée au développement et aux adaptations de la gestion par objectifs et du système d'appréciation. Ces travaux ayant été menés en interne, ils n'ont pas déclenché de dépense budgétaire alors que les projets prévus et estimés lors de l'établissement des orientations budgétaires ont dû être reportés.

- Les crédits des articles 08.3.11.130 „*Direction de l'institut et formation générale des stagiaires: indemnités pour services extraordinaires*“ et 08.3.12.000 „*Formation générale des stagiaires: indemnités pour services de tiers*“ de l'Institut National d'Administration Publique concernent soit la formation pendant le stage, soit la formation continue où le nombre de cours réellement organisés varie en fonction des inscriptions et est par conséquent difficilement prévisible.
5. Le tableau 28 qui reprend les crédits sous-estimés nécessite un certain nombre d'explications:
- L'article 08.0.11.130 „*Cours, jurys et commissions des examens administratifs: indemnités pour services extraordinaires*“ sert d'une part à rémunérer l'organisation des examens-concours et des examens de fin de stage et de promotion organisés tant par le MFPRA que par un nombre d'autres départements ministériels ainsi qu'un certain nombre d'autres commissions. Vu qu'il s'agit d'un crédit commun, il n'est pas possible de prévoir avec exactitude les crédits budgétaires nécessaires.
 - Les crédits de l'article 08.3.12.001 „*Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services de tiers*“ concernent des cours de formation continue où le nombre de cours organisés varie en fonction des inscriptions et est, par conséquent, difficilement prévisible.
6. Le tableau 29 reprend l'article 08.4.12.300 „*Achats de biens et de services spécifiques*“ parmi les crédits transférés dépassant au moins 90% du crédit voté. Or, il se fait qu'une acquisition de supports didactiques pour les cours organisés par le service de la sécurité dans la Fonction publique n'était pas nécessaire et l'intégralité de ce crédit a été transférée vers l'article 08.4.12.120 „*Frais d'experts et d'études*“.
7. Le tableau 30 qui reprend les crédits non limitatifs dépassés de plus de 50% donne lieu aux commentaires suivants:
- Les crédits de l'article 08.0.11.150 „*Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents de l'Etat (crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)*“ sont destinés à couvrir les dépenses pour heures supplémentaires. Etant donné qu'il s'agit d'un crédit commun, il est impossible de prévoir à l'avance le nombre exact d'heures supplémentaires à indemniser.
 - L'article 08.0.11.170 „*Indemnisation des fonctionnaires et anciens fonctionnaires ayant subi un dommage en raison de leur qualité ou de leurs fonctions (crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)*“ ne permet pas d'estimation précise préalable.
 - L'article 08.0.11.300 „*Remboursement à l'association d'assurance contre les accidents des dépenses occasionnées par l'assurance obligatoire contre les accidents des fonctionnaires et employés de l'Etat jouissant d'un régime spécial de pension de retraite (arrêté grand-ducal modifié du 8.3.1961). (crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)*“ est destiné à régler l'assurance contre les accidents d'un certain nombre d'agents d'Etat. A partir de 2011 le taux pour l'assurance contre les accidents a été fixé uniformément à 1,15% pour tous les agents de l'Etat et à payer mensuellement avec les parts patronales. Néanmoins, le décompte pour l'année 2010 n'était pas encore imputé lors de la clôture de l'exercice budgétaire 2010, ce qui explique le dépassement sollicité.
 - Les crédits de l'article 08.0.11.311 „*Traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses non imputables sur un crédit budgétaire spécifique (crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)*“ ont surtout servi à imputer des sommes versées à titre de rémunération qui n'ont pas pu être imputées sur un article budgétaire spécifique.
 - L'article 08.0.11.313 relatif à la „*Régularisation de montants indûment versés. (crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)*“ est destiné à récupérer des sommes initialement versées à titre de rémunération à des agents de l'Etat (rôles de restitution). Ces montants ne peuvent évidemment pas être estimés de manière précise à l'avance.
 - Lors de l'établissement des propositions budgétaires, il est absolument impossible de prévoir à l'avance les honoraires d'avocats futurs à régler par le biais de l'article 08.0.12.110 „*Honoraires d'avocats pour actions judiciaires ordonnées par l'administration. (crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)*“ pour l'exercice budgétaire à venir.

